

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1964

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**

SIÈGE SOCIAL : 2 à 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1964

RAPPORTS ANNUELS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur :

M. Guillaume de TARDE

Président :

M. Henri GILET

Vice-Président :

M. Pierre CHEVRIER

Administrateurs :

MM. George ASSÉMAT

André BERTELOOT

Georges CHARRÉRON

André CRAMOIS

Michel DALLE

Jean FAYE

Robert LECLERCQ

Henri MANTRAND

Claude PORTUGAL

Censeur :

M. Bernard GAUTIER

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. S. BIEUVILLE

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général :

M. Pierre LEDOUX

Directeurs Généraux Adjointes :

MM. Louis ASSÉMAT

Amaury de CAZANOVE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

EXERCICE 1964

Messieurs,

Au cours de l'année 1964, de nouveaux progrès ont été faits dans la voie de la formation de l'ensemble économique européen. Mais, en même temps, l'Europe semble avoir pris plus clairement conscience de la longue marche qu'elle a encore à accomplir pour porter son économie au niveau de cohésion, de puissance et de dynamisme atteint par l'économie américaine. Les tâches à mener à bien sont nombreuses. Il faut réviser et réorganiser les structures de la production et de l'échange, de façon à réaliser un meilleur équilibre entre des ressources qui sont considérables et des moyens qui ne répondent plus aux exigences du monde actuel. Il faut aussi fournir aux échanges internationaux l'instrument monétaire amélioré qui permettra aux économies en compétition de se développer harmonieusement.

★

Les problèmes monétaires internationaux ont retenu, plus que les années précédentes, l'attention du monde financier. Ce n'est pas que des difficultés nouvelles et imprévues aient surgi soudain. Mais la persistance et l'aggravation de certains déséquilibres ont convaincu le

Gouvernement et l'opinion qu'il s'agissait non pas d'une crise accidentelle, mais de difficultés chroniques que seule une réforme profonde pourrait résoudre.

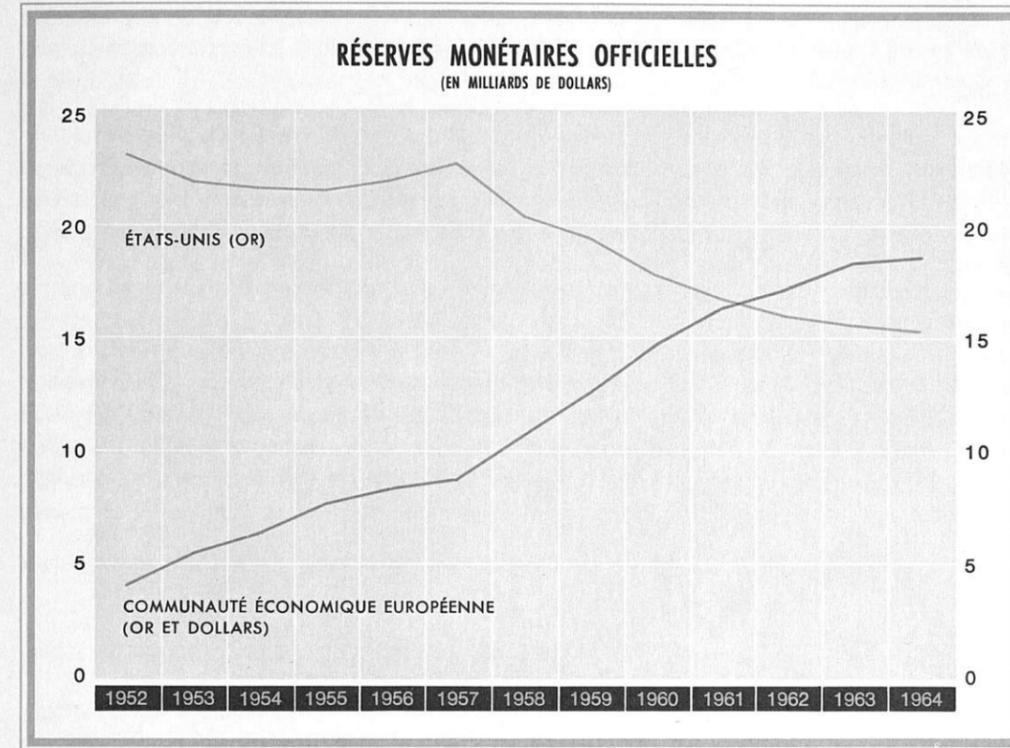
Le déficit de la balance des paiements britannique s'est considérablement aggravé au long de l'année, atteignant au total 745 millions de livres contre 78 millions l'année précédente. Il est dû non seulement au solde débiteur des échanges commerciaux, les exportations n'ayant guère fait de progrès tandis que les importations s'accroissaient de 15 % environ, mais aussi à d'importantes sorties de capitaux. Ce déficit n'a provoqué qu'une baisse limitée des réserves officielles d'or et de devises ; il s'est traduit surtout par une augmentation des avoirs en sterling des pays étrangers.

Dès le mois d'Octobre, le nouveau gouvernement travailliste prit diverses mesures d'urgence, dont les principales étaient l'instauration d'une taxe de 15 % sur les importations de produits industriels et l'octroi d'une aide à l'exportation. Quelques semaines plus tard, le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre était relevé de 5 % à 7 %. Cependant, les offres de sterling sur le marché des changes se faisaient si pressantes que, le 25 Novembre, les banques centrales de onze pays, la Banque des Règlements Internationaux et l'Export-Import Bank durent consentir à la Grande-Bretagne des prêts de 3 milliards de dollars au total pour soutenir la livre. Une telle masse de manœuvre a permis de réfréner la spéculation, mais il ne s'agit que d'un répit : des transformations de structure sont indispensables à l'équilibre économique du pays.

Les problèmes posés par l'abondance du dollar sont de tout autre nature. L'économie américaine est actuellement plus forte que jamais, après une période de prospérité de plus de trois années, la plus longue qu'elle ait connue depuis la guerre. Grâce à la stabilité de ses prix et à son avance technologique, qui tend à s'accroître encore, elle est un concurrent redoutable pour les autres pays industriels. L'excédent de la balance commerciale américaine a continué d'augmenter en 1964, s'établissant à 6,9 milliards de dollars contre 5,3 milliards l'année précédente. Malgré cet effort remarquable, la balance des paiements continue de se solder par un déficit. Ce dernier avait pu être fortement réduit depuis le troisième trimestre de 1963, mais il a augmenté de nouveau dans les derniers mois de 1964, atteignant pour l'année entière 3 milliards de dollars, contre 3,2 milliards en 1963.

Le développement excessif des actifs étrangers en dollars ne porte pas seulement sur les réserves officielles des banques centrales, il affecte aussi les avoirs privés qui alimentent le marché de l'euro-dollar. Il est dû aux exportations de capitaux américains et à l'aide économique et militaire accordée à de nombreux pays. Les dons et prêts gouvernementaux ont un peu diminué en 1964, mais les investissements privés à l'étranger, qui étaient déjà de 4 milliards de dollars en 1963, n'ont fait que s'accroître. La taxe sur les achats de valeurs étrangères n'ayant pas produit l'effet escompté, le gouvernement américain s'efforce maintenant de réduire les prêts bancaires à l'étranger et les investissements directs des entreprises hors des Etats-Unis.

Il est vrai que les sorties d'or, qui se poursuivaient de façon ininterrompue depuis six ans et inquiétaient à juste titre les autorités monétaires, ont été très faibles en 1964 ; cependant, les créances à court terme de l'étranger sur les banques américaines ont continué d'augmenter ; la possibilité d'une conversion en or, même partielle, de ces avoirs fait peser une menace sur le système monétaire américain et sur tout le mécanisme des paiements internationaux. Le stock d'or américain dépassant à peine le montant nécessaire pour garantir la circulation fiduciaire et certains dépôts bancaires, la marge disponible pour faire face aux demandes croissantes de



l'étranger est apparue beaucoup trop étroite : au début de 1965, l'administration américaine a dû l'accroître de plusieurs milliards de dollars en supprimant la couverture or pour les dépôts dans les banques fédérales de réserve. Cette mesure éloigne tout danger immédiat d'une crise majeure du dollar, mais il devient évident que l'ensemble du système monétaire international doit être réorganisé sur des bases plus stables.

Le régime de l'étalon de change or qui a été appliqué sous l'empire de la nécessité par les principaux pays après la première guerre mondiale fait l'objet de critiques de la part des économistes et des autorités monétaires de divers pays. Lorsqu'une monnaie sert elle-même à la couverture d'autres monnaies, il n'existe plus de mécanisme corrigeant les déficits dans le pays dont la monnaie est utilisée comme réserve. Ainsi, actuellement, les dollars gagnés par les Européens sont laissés à la disposition des Etats-Unis qui n'ont pas à subir les effets déflationnistes internes de leur déficit extérieur. D'autre part, les travaux du groupe des Dix et ceux d'autres comités d'experts ont souligné qu'il était anormal de lier la création de réserves internationales à l'existence d'un solde débiteur de la balance des paiements d'un ou deux pays, si importants fussent-ils. On ne peut en effet empêcher un affaiblissement de la monnaie de réserve sans provoquer une réduction dangereuse du volume des liquidités monétaires internationales. En outre, ce système impose une très lourde sujétion aux pays à monnaie de réserve s'ils se soumettent à une stricte discipline et, au contraire, leur offre des facilités de crédit excessives s'ils laissent s'accumuler les déficits. La faculté laissée aux Etats-Unis de financer par un accroissement de leur dette à court terme leurs investissements à long terme à l'étranger a pour double conséquence de renforcer la prépondérance de leur économie tout en rendant le dollar plus vulnérable aux demandes

de conversion des créances étrangères. Cette aggravation de la dépendance réciproque de l'ancien et du nouveau continent peut être une cause d'instabilité dans les rapports économiques et monétaires internationaux.

Ces critiques ont inspiré des plans de réforme qui ont eux-mêmes été discutés. Dans l'immediat, une position d'attente a été adoptée à Tokyo: il a été décidé d'accroître les quotas au F.M.I. de 25 % (chiffre intermédiaire entre les diverses propositions en présence) et de poursuivre, au sein du groupe des Dix, les études sur le projet de création d'une nouvelle unité monétaire.

Ces diverses confrontations ont permis de dégager certaines idées communes à tous, comme l'importance d'une surveillance mutuelle des balances des paiements. Quelles que soient les solutions finalement adoptées, il semble que l'on s'oriente maintenant vers un partage plus étendu des responsabilités dans l'organisation des paiements internationaux. L'Europe, dont les réserves d'or ont augmenté de près de 10 milliards de dollars au cours des sept dernières années, dont les avoirs en devises sont considérables et sans le concours de laquelle il n'aurait pas été possible de surmonter la crise récente de la livre et d'éviter un affaiblissement du dollar, entend intervenir aux côtés des Etats-Unis dans la conduite des affaires monétaires du monde libre.

★

Mais l'expansion de l'économie américaine est loin d'être due seulement à des avantages monétaires. En fait, ceux-ci ne font que lui permettre de profiter sans restriction d'une puissance et d'une productivité bien supérieures à celles des économies européennes.

Il y a quelques années les taux de croissance étaient beaucoup plus élevés sur l'ancien continent que sur le nouveau, et l'on envisageait une réduction assez rapide de l'écart entre les niveaux de vie de part et d'autre de l'Atlantique. Or l'économie américaine, stimulée par une politique hardie et clairvoyante de détaxation fiscale, a pris un nouvel élan. De 1961 à 1964, le produit national brut des Etats-Unis a augmenté de 20 % environ, ce qui représente une centaine de milliards de dollars. En outre, le développement très important des investissements permet d'attendre de nouveaux et sensibles progrès au cours des prochaines années : de 1961 à 1964, les sommes consacrées à l'équipement en matériel des entreprises privées américaines ont augmenté de 30 %. Alors que se déroulent à Genève les négociations dites « Kennedy round » en vue d'un abaissement généralisé des barrières douanières, la tâche la plus urgente de l'Europe est de renforcer son économie.

Sans doute, un succès important a été enregistré l'an dernier par les six pays de la Communauté Economique Européenne qui sont parvenus à surmonter en grande partie les difficultés soulevées par le rapprochement de leurs agricultures. Après de difficiles négociations, les six partenaires du Marché Commun sont parvenus à un accord sur le prix unique des céréales, levant ainsi le principal obstacle sur la voie de l'unité européenne. Il reste encore à fixer d'autres prix importants, comme ceux de la viande et des produits laitiers, mais on ne peut douter maintenant que le Marché Commun agricole soit réalisé dans les délais prévus.

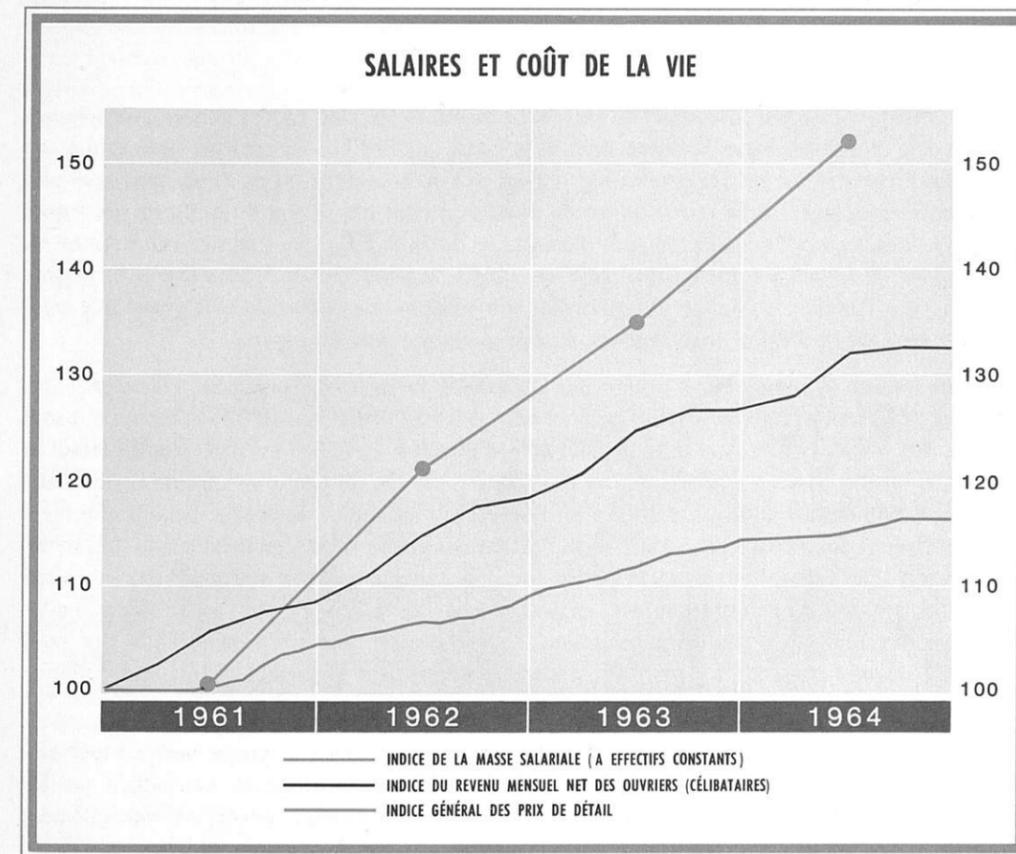
L'alignement progressif des prix français sur les prix européens, notablement plus élevés, apportera une aide financière appréciable à l'agriculture française. Il ne paraît pas de nature à

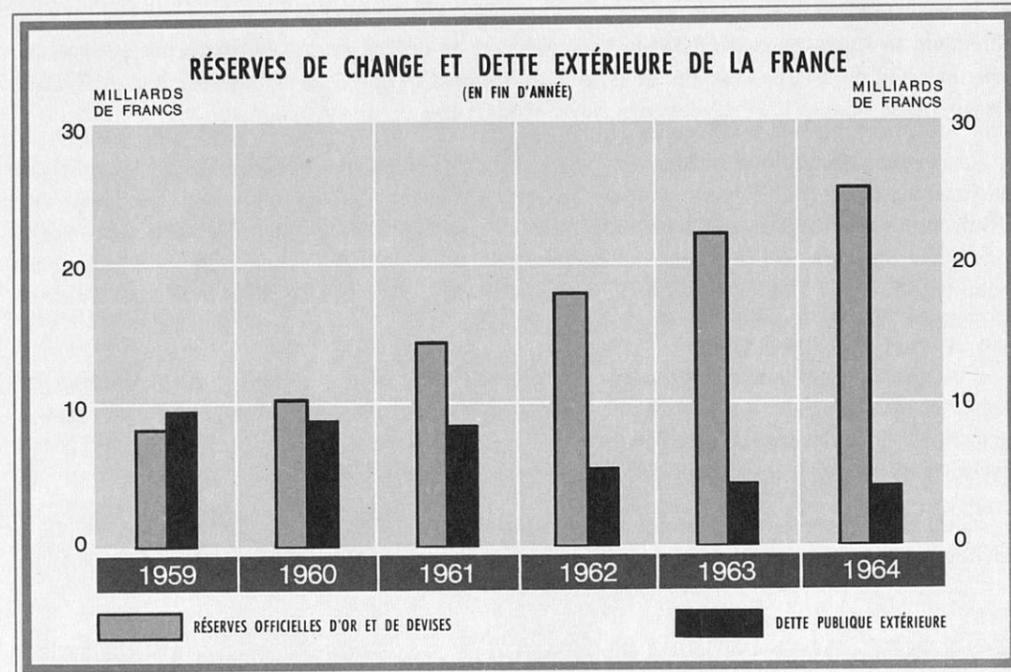
compromettre le succès du plan de stabilisation : les produits alimentaires représentant un tiers seulement de la consommation totale des ménages, la hausse sera proportionnellement moins forte au détail qu'à la production, et enfin le relèvement des prix agricoles sera progressif. L'influence sur le niveau général des prix devrait donc être en partie atténuée.

La fixation pour les principaux produits agricoles d'un prix indicatif de base applicable à l'ensemble de la C.E.E. est un premier pas vers l'union monétaire ; elle rend désormais bien difficile toute modification unilatérale des taux de change. D'autre part, l'accord conclu dans le domaine agricole ne pourra que hâter la réalisation définitive de l'union douanière pour les produits industriels ; celle-ci interviendra peut-être dès 1967, ce qui ferait trois ans d'avance sur la date prévue dans le Traité de Rome.

Pour satisfaisants qu'ils soient, les progrès réalisés dans la voie de l'unité ne doivent pas dissimuler les faiblesses qui subsistent. Des efforts considérables sont encore nécessaires pour permettre à la Communauté de rivaliser à armes égales avec les autres grandes puissances économiques du monde sur les plans technique, industriel et financier.

C'est sans doute dans le domaine de la recherche scientifique que le retard de l'Europe paraît actuellement le plus grave, car la force relative des groupes industriels est dans une large





mesure prédéterminée par leur effort de recherche au cours des cinq ou dix années précédentes. Il est permis de craindre que l'avance dont bénéficient aujourd'hui les sociétés américaines ne s'accroisse fortement durant les prochaines années si l'on considère qu'en 1962, par exemple, les dépenses consacrées à la recherche et au développement ont atteint 80 milliards de francs aux Etats-Unis, contre 14 milliards pour l'ensemble de la C.E.E. Ces sommes représentaient, par habitant, 80 dollars aux Etats-Unis contre une vingtaine seulement en France et en Allemagne. Il y a là, pour l'avenir, un danger de subordination économique beaucoup plus grave que celui qui peut résulter de l'achat d'entreprises européennes par des étrangers.

Cette infériorité technique se traduit par des sorties de devises croissantes. La balance des échanges de brevets et licences a laissé pour la France un solde débiteur de 335 millions de francs en 1962, 385 millions en 1963 et plus de 420 millions en 1964. Le déficit est plus grand encore en Allemagne où il a dépassé 630 millions de marks en 1963. On ne peut nier qu'un certain effort ait été accompli depuis quelques années : en France, par exemple, les crédits publics affectés à la recherche ont doublé de 1959 à 1964. Mais l'action entreprise reste bien insuffisante. Les avantages fiscaux et les subventions sont très limités ; ainsi, le nouveau système du contrat de recherche-développement, mis au point récemment, ne pourra avoir cette année toute l'extension souhaitable, faute de crédits budgétaires substantiels. Pour redresser une situation critique, les pays européens doivent consentir les sacrifices financiers nécessaires et surtout définir une politique d'ensemble basée sur la répartition des tâches et la mise en commun des résultats.

Dans le domaine de la production industrielle, la faiblesse de l'Europe tient surtout aux dimensions trop restreintes des entreprises. Des accords de spécialisation permettent parfois d'obtenir d'appréciables améliorations de productivité mais, dans bien des cas, un regroupement de firmes concurrentes apparaît indispensable. Diverses mesures fiscales ont été prises en France

pour favoriser les fusions, et l'on peut souhaiter qu'elles soient renforcées, mais, sur le plan européen, le rapprochement entre sociétés de nationalités différentes a été jusqu'à présent rendu difficile par l'absence d'un cadre juridique approprié. Cependant, dans certaines industries, seules des compagnies européennes à capitaux mixtes disposeraient des moyens suffisants pour affronter avec succès la concurrence américaine ou japonaise.

Aux difficultés que rencontrent les fusions et les ententes, on peut craindre que les clauses anti-trusts du Traité de Rome, telles qu'elles sont appliquées, ne viennent ajouter un obstacle supplémentaire. Inspirés de l'exemple américain, les articles 85 et 86 visent en fait des conditions économiques très différentes et constituent, en Europe, une précaution prématurée. Loin d'avoir besoin d'être protégés contre la puissance financière des grands ensembles, les consommateurs et les travailleurs européens tireraient avantage d'une moindre dispersion des entreprises. Par leur seule existence, ces articles paralysent la formation même de projets de quelque envergure. Avec les précautions qui s'imposent, il serait souhaitable qu'ils puissent être amendés, ou, à tout le moins, que leur application soit rendue plus compréhensive.

La libération complète des mouvements de fonds ne pourra être obtenue sans l'instauration d'une politique économique et monétaire commune, mais il est possible, dès maintenant, d'intensifier les échanges de capitaux entre les pays de la Communauté par des mesures administratives et fiscales plus libérales. La place de Paris en serait sans doute la principale bénéficiaire. Au surplus, l'existence d'un puissant marché financier sur le continent ne pourrait qu'accroître la force d'attraction des monnaies européennes, si bien qu'en dotant la Communauté de l'instrument financier qui lui est nécessaire on contribuerait à réduire quelque peu la part excessive du dollar dans les réserves de change ; les inconvénients du système monétaire actuel s'en trouveraient atténués.

*

En France, le plan de stabilisation mis en œuvre en Septembre 1963 a suivi son cours. L'effet conjugué de la politique budgétaire et de la politique du crédit, les mesures autoritaires et les actions de persuasion appliquées en matière de prix, en même temps que les pressions exercées pour contenir le relèvement des rémunérations nominales, ont modéré le développement de la consommation et ralenti la hausse des prix intérieurs.

Ce ralentissement, qui s'était fait sentir dès la fin de 1963, s'est confirmé pendant le premier semestre de 1964 : l'augmentation a été limitée à 0,1 % par mois. Pendant l'été et au début de l'automne, divers facteurs saisonniers ou exceptionnels, comme le relèvement des loyers ou la rareté de certains produits agricoles due à la sécheresse, ont entraîné une légère accélération de la hausse, et quelques nouvelles mesures de taxation ont dû être prises. Cette menace ayant été écartée, l'indice du coût de la vie a été stable durant les derniers mois de 1964.

Pour l'ensemble de l'année, l'indice national des prix à la consommation a traduit une hausse de 2,2 % contre 5,1% en 1963. Les prix des services, en particulier, ont monté de 3,4 % seule-

ment contre 10,2 % l'année précédente, mais ce résultat n'aurait pas été obtenu si les tarifs des services publics avaient subi les majorations qui paraissent nécessaires.

Cette évolution des prix français se compare favorablement aux données correspondantes enregistrées en Europe. Aux Etats-Unis, les prix ont très peu monté, mais dans la plupart des pays voisins la hausse a été plus forte qu'en France, parfois dans des proportions considérables. Elle a atteint 2,3 % en Allemagne, 4 % en Belgique et 6 % en Italie et aux Pays-Bas, bien qu'un ralentissement ait été noté dans ces deux pays après les augmentations importantes du premier semestre. Au contraire, la hausse s'est accentuée en fin d'année dans le Royaume-Uni, atteignant au total près de 5 %.

Le taux annuel d'augmentation des salaires horaires dans l'industrie et le commerce est revenu de 8 % environ pendant le premier semestre à moins de 6 % pendant le second. Dans le secteur public, le Gouvernement a maintenu à 1% par trimestre la majoration maximum des taux de base des rémunérations, niveau jugé compatible avec la politique de stabilité monétaire et, en premier lieu, avec les efforts faits pour modérer l'accroissement des dépenses publiques.

Les prix ayant été plus stables, le pouvoir d'achat du salaire horaire s'est élevé de nouveau en 1964 à peu près dans les mêmes proportions qu'en 1963, bien que la hausse des rémunérations ait été nettement moins accentuée. Cependant, la durée hebdomadaire du travail ayant diminué et les effectifs ayant moins augmenté que l'année précédente, il s'est produit un affaiblissement du taux de progrès, aussi bien pour la masse salariale que pour les revenus individuels des salariés. Cette évolution, qui a été enregistrée pour la plupart des autres catégories de revenus, a ralenti le développement de la consommation intérieure.

★

Dans le domaine des échanges extérieurs, les résultats obtenus ont été plus limités et plus tardifs. C'est seulement au cours du dernier trimestre que le déficit de la balance commerciale diminuait, l'accroissement des importations s'étant ralenti tandis que les progrès des exportations s'accroissaient. Ce changement de tendance, qu'on peut attribuer à l'effet du plan de stabilisation sur la consommation intérieure et sur les prix, n'a pas suffi toutefois à corriger la dégradation constatée au cours des mois antérieurs ; pour l'année entière en effet le résultat de la balance des biens et des services est loin d'être favorable : les excédents provenant des revenus du capital et du tourisme ont diminué, tandis que le déficit relatif aux revenus du travail et le déséquilibre de la balance commerciale se sont aggravés.

Le taux de couverture des achats par les ventes dans les échanges avec les pays étrangers à la zone franc, tel qu'il apparaît dans les statistiques douanières, est tombé de 91 % à 88 %, revenant ainsi au-dessous du niveau correspondant à l'équilibre réel de la balance commerciale. En outre, la composition de ces échanges a été moins satisfaisante qu'en 1963 : le progrès des importations a été particulièrement sensible sur les biens manufacturés de consommation, tandis que les ventes de ces mêmes produits se sont médiocrement développées.

La seule zone géographique à l'égard de laquelle des résultats favorables aient été enregistrés est l'Association Européenne de Libre Echange, du fait de l'accroissement des exportations vers la Grande-Bretagne et la Suisse. En revanche, le commerce avec les autres pays de la C.E.E.,

jusque là à peu près équilibré, a laissé en 1964 un déficit notable, et le solde débiteur des échanges avec les Etats-Unis s'est encore alourdi.

Pour soutenir l'accentuation de la concurrence internationale, les Pouvoirs Publics français ont cherché à stimuler les exportations par des mesures dont l'effet doit se faire sentir à moyen terme. D'une part, on a décidé d'encourager les exportateurs à prospecter davantage les marchés riches, tels que les pays scandinaves et les Etats-Unis. D'autre part, des accords ont été conclus avec les pays du tiers monde et les pays de l'Est, en vue de mieux diversifier les courants d'échanges et de les diriger vers des pays où une augmentation des exportations françaises puisse être obtenue en contrepartie du progrès des importations.

Plus récemment, le Gouvernement a fait connaître son intention de prendre de nouvelles mesures. Il s'agirait de confier à un établissement financier public les moyens nécessaires à l'octroi de prêts directs aux acheteurs étrangers ; en même temps, la garantie de l'Etat pourrait être accordée aux emprunts contractés par des entreprises pour développer leurs ventes dans les pays étrangers ; enfin, on recourrait plus largement à nos Consulats pour aider à la prospection. Ces projets, qui ne feraient que mettre au service des exportateurs français les procédés dont disposent déjà leurs concurrents des pays voisins, pourraient peut-être donner à notre commerce extérieur un nouvel élan.

★

L'évolution de l'activité industrielle a fait l'objet de jugements divers.

Les indices annuels ne sont pas significatifs : l'indice moyen s'est élevé de 7,2 % par rapport à l'année précédente, mais l'activité s'était trouvée gravement affectée pendant les premiers mois de 1963 par un froid rigoureux et surtout par la grève des mineurs. Les comparaisons avec l'étranger ne sont pas défavorables, mais n'ont pas une plus grande valeur. En Allemagne, le progrès a atteint 9,2 %, mais avait été un peu moins accentué qu'en France durant chacune des deux années précédentes ; dans le Royaume-Uni, où la croissance avait été faible depuis 1960, l'indice a excédé d'environ 7½ % le niveau de 1963 ; aux Etats-Unis, l'expansion, qui se poursuit depuis le milieu de l'année 1961, a encore permis un progrès de 6 % ; enfin, l'économie italienne a marqué une pause dans son développement : il faut y voir une conséquence de la lutte menée, non sans efficacité, contre l'inflation.

Quand, au lieu de comparer des moyennes annuelles, on suit le mouvement de la production industrielle française mois par mois, on observe que la croissance, qui avait été prononcée depuis la fin de l'hiver 1963 jusqu'au début de l'année 1964, s'est ensuite fortement ralentie jusqu'en Septembre, après quoi un léger recul a ramené l'indice à son niveau de Janvier.

Ce ralentissement, où certains voient un début de récession, s'est accompagné, dès le retour des congés, d'un relâchement des tensions sur le marché de l'emploi : le nombre d'offres d'emploi non satisfaites au 1^{er} Janvier 1965 a marqué une diminution de 46,5 % par rapport au 1^{er} Janvier 1964, pendant que les demandes d'emploi non satisfaites augmentaient de 12,4 %. La durée hebdomadaire du travail a été réduite dans plusieurs branches d'activité et, parfois, des licenciements ont dû être opérés. Si défavorable qu'elle soit sur le plan social, cette évolution n'a encore eu cependant que des effets limités puisqu'au 1^{er} Janvier 1965 le nombre des demandes d'emploi non satisfaites n'atteignait que 138.700, soit moins de 0,7 % de la population active.

Un autre fait a suscité des préoccupations bien plus graves : la réduction du volume des investissements dans le secteur industriel privé. Si le volume global des investissements s'est accru, c'est grâce aux progrès de la construction et des dépenses faites par l'Etat et les sociétés nationalisées : en revanche, la formation brute de capital fixe dans les établissements industriels privés a diminué par rapport à l'année 1963, elle-même médiocre.

Certes, le mouvement est dû, en partie, au fait que le resserrement des marchés a rendu beaucoup moins urgente la réalisation de certains projets d'extension. D'autre part, le comportement de certains producteurs et de certains consommateurs s'est modifié sous l'influence du retour à la stabilité et de la certitude, partagée par une fraction grandissante de la population, que l'appartenance de la France au Marché Commun lui interdit de revenir aux habitudes inflationnistes auxquelles elle s'était abandonnée pendant près d'un demi-siècle, à part quelques rares périodes d'accalmie. Mais la diminution des investissements est due aussi et, sans doute, surtout à la réduction des marges bénéficiaires qui a encore restreint les possibilités d'autofinancement.

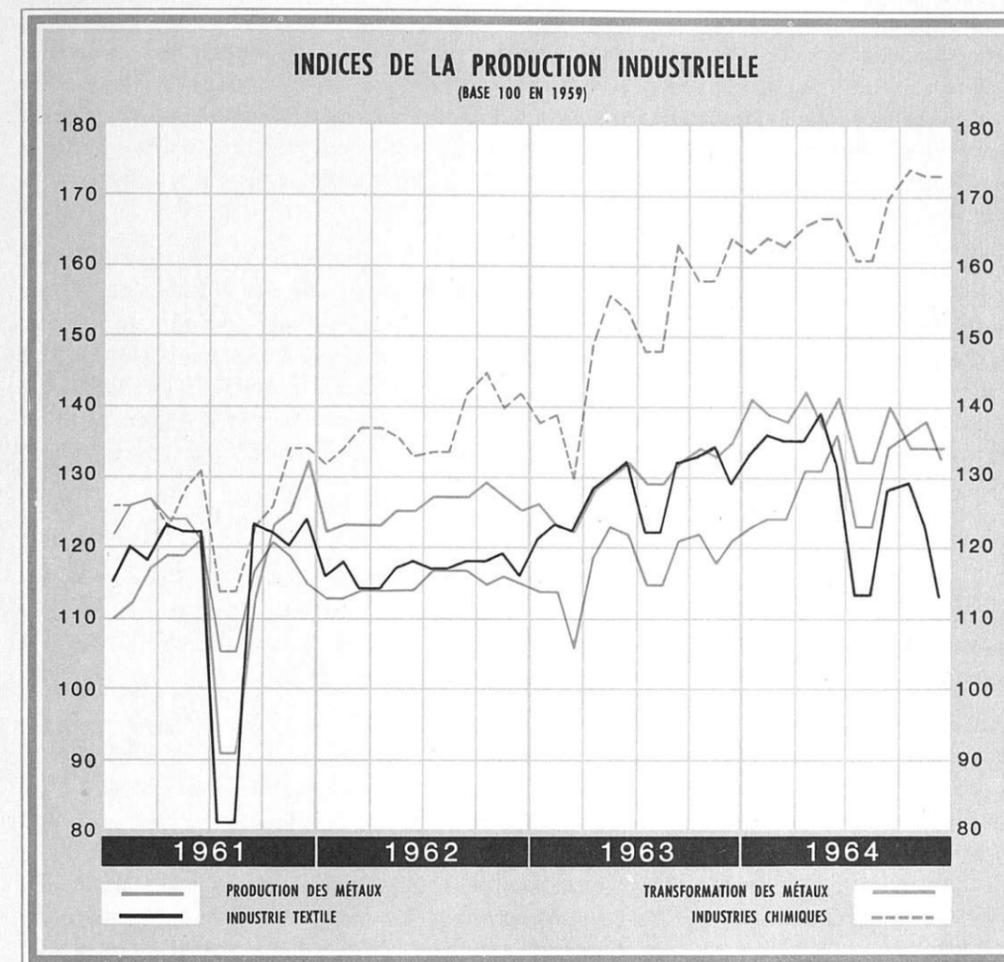
En période de stabilité relative où l'entrepreneur ne peut plus compter sur l'inflation pour effacer ses erreurs de gestion et éteindre ses dettes, l'importance des marges d'autofinancement devient l'un des principaux moteurs de l'investissement.

Or, la part de ces marges dans le total des investissements des entreprises n'a cessé de diminuer au cours des dernières années : elle est tombée de 83 % en 1959 à 62 % en 1963, elle sera sans doute de 60 % en 1964. Les taux correspondants sont nettement plus élevés aux U.S.A., en Grande-Bretagne et même en Allemagne qui a pourtant investi plus que la France.

Pour se procurer les ressources qu'elles ne trouvent pas dans l'autofinancement, les entreprises françaises ne peuvent attendre qu'un apport limité du marché financier. Certes des mesures ont été prises au cours des dernières années pour améliorer l'organisation et favoriser l'alimentation du marché. Le volume des placements, qui avait assez fortement augmenté en 1963, s'est maintenu à ce niveau en 1964 : 14,33 milliards contre 14,14 en 1963. Le montant des emprunts du Trésor ayant été moins élevé, les ressources laissées disponibles pour le financement des investissements se sont légèrement accrues, la part du secteur concurrentiel étant restée inférieure à la moitié du total. Le produit des augmentations de capital a un peu progressé, le montant des émissions d'obligations a au contraire fléchi, bien que ces émissions aient été favorisées en fin d'année par les mesures d'exonération fiscale alors adoptées.

Mais les progrès accomplis en 1963 et en 1964 ne modifient pas ce fait fondamental : l'insuffisance et la vulnérabilité chronique du marché des capitaux. La cadence des émissions d'obligations ne peut s'accélérer ; les augmentations de capital elles-mêmes doivent rester mesurées. Au surplus, les sociétés hésitent souvent à augmenter leurs appels aux capitaux extérieurs, soit parce que leur endettement est déjà important, — l'encours global a augmenté en moyenne de 16,5 % par an de la fin de 1958 à la fin de 1963, — soit parce qu'elles craignent de voir se modifier la répartition de leur capital.

Il n'est donc pas surprenant que le coup de frein donné à l'expansion en 1964 ait provoqué un recul des investissements. Le fait est grave car il est lourd de conséquences pour l'avenir. Pendant de nombreuses années, disait-on en 1958, tous les problèmes français seront des problèmes d'investissement. Au moment où le protectionnisme disparaît et où s'affirme la nécessité



d'intégrer davantage les structures industrielles françaises dans l'espace économique européen, ces problèmes prennent une importance accrue. Interrompre, ou seulement retarder, la modernisation de l'appareil de production risquerait non seulement de rendre les entreprises françaises incapables de répondre, le moment venu, à la reprise de la demande, mais encore de compromettre beaucoup et peut-être irrémédiablement leurs chances dans la compétition entre entreprises européennes.

Rien n'apparaissait donc plus nécessaire, au début de 1965, que la mise en œuvre de nouvelles mesures destinées à faciliter les investissements. La stabilité des prix s'opposant au développement des profits, une action de relance ne pourrait résulter que d'un allègement de la fiscalité. A la fin du mois de Mars, le Gouvernement a adopté un projet de loi qui tend à ce résultat. Des deux voies qui s'offraient à lui — détaxation des entreprises pour augmenter leurs bénéfices disponibles, et détaxation des actionnaires pour accroître les revenus distribués — il a choisi la seconde, qui a paru propre à faciliter le développement de l'épargne et à créer sur le marché financier un climat propice aux augmentations de capital.

Ce choix, comme les réserves et contreparties dont s'accompagnent les mesures prévues, a été critiqué. Moins direct et moins immédiatement efficace que la détaxation des entreprises, le procédé est aussi de portée moins générale, puisque seules en profiteront pleinement les sociétés qui peuvent accéder au marché financier. Au moins faut-il reconnaître qu'il représente un effort important et que, lorsqu'il recevra son plein effet, c'est-à-dire en 1967, il alignera la charge fiscale des actionnaires à un niveau voisin de celui qui est constaté dans les principaux pays européens.

Le projet de réforme de l'imposition des revenus mobiliers s'accompagne de mesures d'aménagement de la base de l'impôt sur les sociétés, tendant à donner une plus grande mobilité aux moyens de production et à faciliter l'adaptation des structures. Il faut souhaiter que ces mesures, qui complètent des dispositions déjà prises dans le même sens, soient réellement efficaces. La faiblesse de l'économie française tient en effet bien souvent à des défauts d'organisation qui entravent le développement de sa productivité. Rien ne peut donc être plus utile qu'une incitation à la mise en œuvre de réformes de structure, et en particulier à un nouvel effort de concentration.

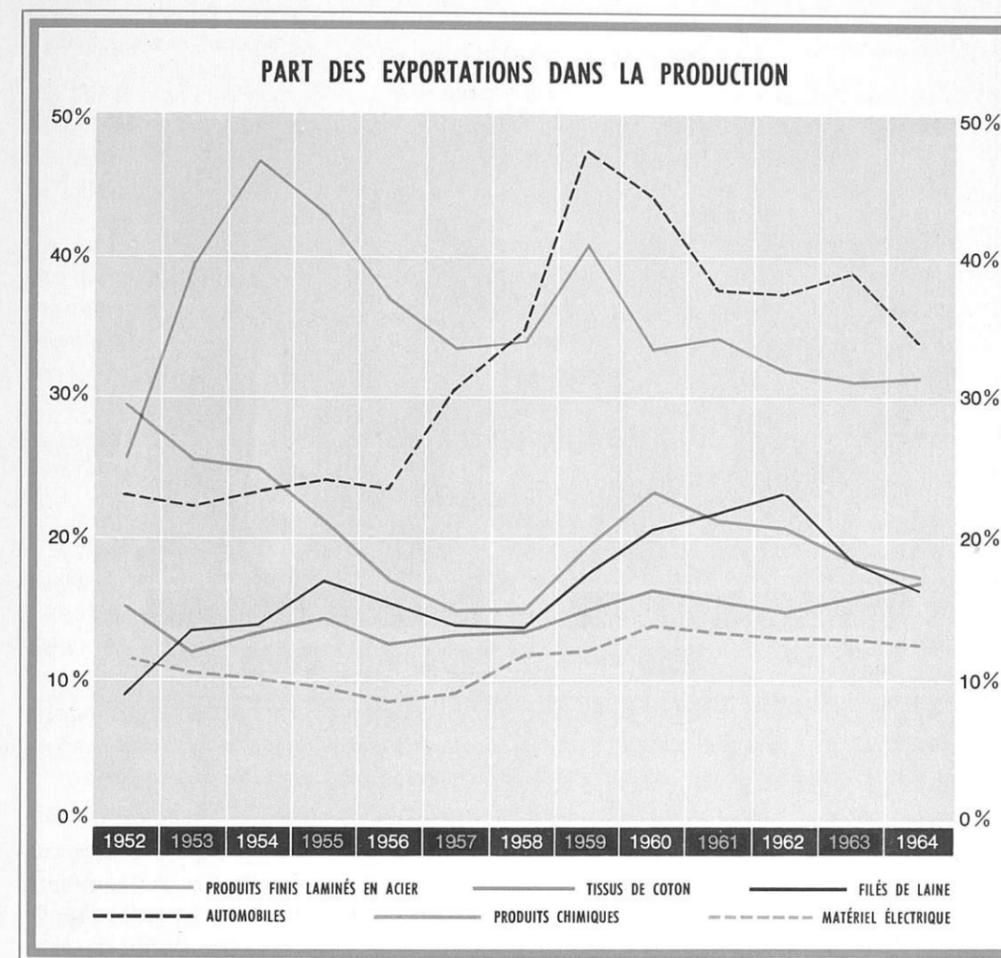
★

La tendance générale au resserrement de l'économie et ses répercussions sur le niveau des investissements n'ont pas été ressenties de la même façon par les différents secteurs de la production. A la faveur de circonstances particulières, certains se sont encore relativement développés; d'autres, en revanche, ont été plus durement touchés.

Ce sont les industries fabriquant des produits de base qui ont eu les meilleurs résultats. Ce fait, à première vue paradoxal, s'explique dans chaque cas par des causes bien particulières. La production d'acier s'est accrue de 12,6 % par rapport à 1963 : en effet, la conjoncture a été dans l'ensemble très satisfaisante sur le marché mondial, si bien que les exportations françaises ont pu augmenter de 21 %. D'autre part, le renforcement de la protection douanière de la C.E.C.A., décidé au début de l'année, avait fait sortir les utilisateurs de leur réserve en leur enlevant l'espoir de bénéficier de nouvelles baisses de prix provoquées par la concurrence des pays tiers ; aussitôt, les commandes affluèrent puis se maintinrent à un niveau élevé jusqu'à ce que les stocks fussent reconstitués. La demande ne diminua qu'au retour des congés, et les perspectives étaient beaucoup moins favorables à la fin de l'année qu'à son début.

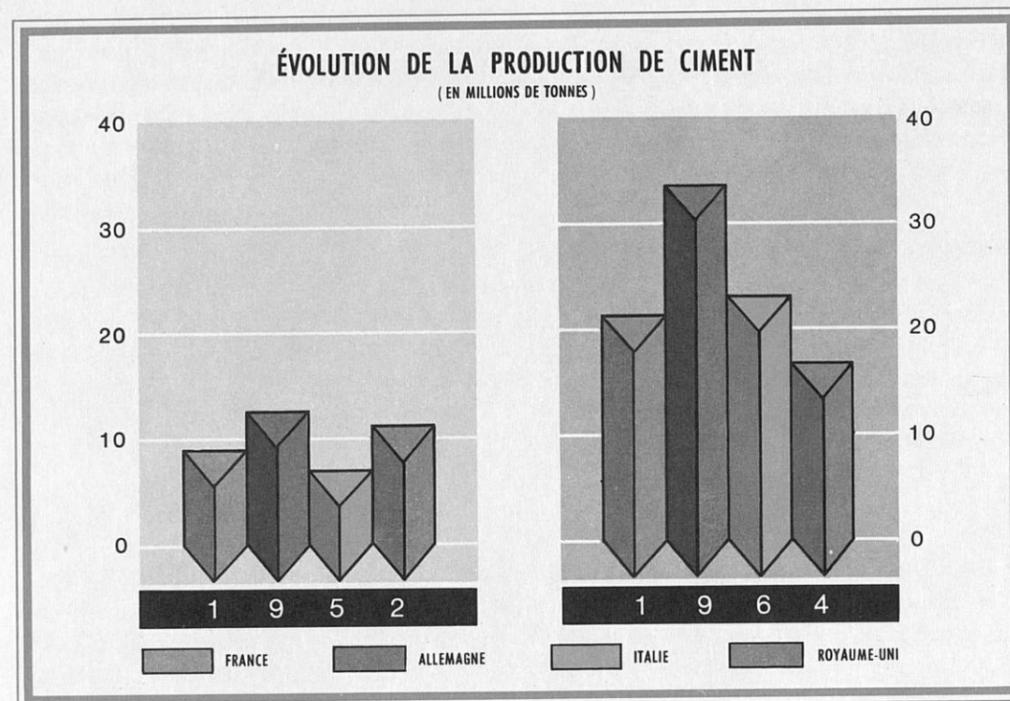
La fabrication des produits chimiques de base, quant à elle, a bénéficié d'une expansion remarquable, si bien que sa part dans l'activité industrielle de la France s'est encore accrue; les entreprises ont profité d'une forte demande de la part de l'agriculture et d'une nouvelle extension des débouchés offerts aux produits de synthèse. La production de ciment s'est accrue de 19 %. Le bâtiment, son principal débouché, a pu soutenir tout le long de l'année une très bonne activité : plus de 368.000 logements ont été achevés, contre 336.000 en 1963. Ces résultats restent insuffisants et le Gouvernement a pris récemment un certain nombre de mesures qui devraient permettre à la fois de bâtir davantage d'appartements à loyers modestes et d'augmenter les prêts à la construction, par un développement de l'épargne-logement, un relèvement du plafond des prêts spéciaux et familiaux et l'octroi de certains crédits aux titulaires de revenus assez élevés. Mais, pour que la construction puisse prendre tout son essor, il faudra rationaliser les méthodes industrielles et mener à bien une réforme de la réglementation administrative et des procédés de financement.

La conjoncture ne s'est pas améliorée dans les industries fabriquant des biens d'équipement.



La production de machines-outils est restée supérieure au montant des ordres reçus et n'a pas augmenté par rapport à 1963 ; une légère reprise de la demande avait été notée au printemps, mais elle a été suivie d'une nouvelle et forte baisse. Les commandes de gros matériel électrique ont été un peu plus satisfaisantes, grâce aux besoins d'Electricité de France, mais n'ont pas retrouvé pour autant le niveau atteint en 1961, ni même celui qui avait été obtenu en 1962. Les fabricants de gros équipement, qui souffrent de prix insuffisants, ont cherché à remédier partiellement à une situation difficile en regroupant certaines de leurs activités de façon plus rationnelle.

D'un autre côté, les achats de biens de consommation sont devenus plus modérés. La stabilisation et, parfois, la baisse de la demande ont eu un effet particulièrement sensible sur les industries dont la production avait, dès 1963, excédé les besoins du marché, provoquant une accumulation des stocks. La construction d'automobiles s'est trouvée dans ce cas : il n'a été fabriqué que 1.390.000 voitures particulières et commerciales, ce qui traduit une baisse de 8,6 % par rapport à 1963. Les immatriculations sont restées à peu près stables, et cette pause n'est pas anormale, étant donné l'expansion des deux années précédentes.



Les résultats du commerce extérieur ont été médiocres : les importations ont encore augmenté pour atteindre 158.000 unités, et les ventes à l'extérieur, durement affectées par les mesures restrictives prises en Italie et par l'accroissement de la concurrence sur les marchés suisse et allemand, ont porté sur 487.000 voitures seulement et ont baissé de 10 %. Ainsi, la position des constructeurs français s'est affaiblie quelque peu au profit de celles de leurs concurrents, en particulier des firmes américaines installées en Europe. C'est pourquoi tant d'efforts ont été dépensés et devront l'être encore pour réduire les prix de revient et améliorer la qualité afin de satisfaire une clientèle exigeante.

Les ventes de produits textiles avaient considérablement augmenté en 1963, car la demande d'articles d'habillement, déjà favorisée par un hiver rigoureux, avait été renforcée en outre par les achats de rééquipement des Européens d'Algérie. Cependant, le développement des besoins n'a pas répondu, au moins quant à sa durée, aux espoirs des producteurs et des commerçants qui se sont trouvés les uns et les autres chargés de stocks excessifs. Après avoir encore augmenté durant le premier semestre de 1964, l'activité a dû être réduite de façon à permettre une meilleure adaptation de l'offre à la demande.

★

Le principal problème qu'affronte actuellement l'agriculture française est celui de son intégration dans le Marché Commun.

Sur le plan intérieur, après une année qui avait été médiocre, les résultats obtenus en 1964, dans l'ensemble meilleurs, n'ont pas représenté un progrès bien considérable. Si les conditions atmosphériques ont favorisé le blé et la vigne, la sécheresse a joint son effet à celui d'un recul de l'élevage des bovins pour provoquer une certaine diminution des productions animales.

Au léger accroissement général de la production a correspondu une augmentation à peine plus marquée de l'ensemble des revenus. La stricte limitation des prix de soutien a en effet stabilisé rapidement les prix courants auxquels les agriculteurs vendent leurs produits. La seule hausse accentuée que le système d'intervention sur le marché n'ait pas empêchée, celle des cours du bœuf, n'a tenu qu'à l'impossibilité de compléter les ressources françaises par des importations réalisables à des prix modérés ; elle s'est du reste accompagnée d'un repli très ample des cours du porc, conséquence des fortes livraisons étrangères que l'organisation du marché européen a permises.

Etant donné que les prix agricoles ont précédé les autres prix dans la voie de la stabilisation, le revenu global des exploitants, par rapport à 1963, semble donc avoir peu varié en francs constants. Si l'on considère finalement que les personnes actives dans l'agriculture sont, selon l'évaluation la plus sûre, en nombre décroissant de 3 % chaque année, leur pouvoir d'achat moyen en 1964 se serait simplement relevé dans une proportion comparable. L'amélioration aurait été plus faible que pour les autres groupes sociaux, alors que l'évolution inverse avait prévalu entre 1960 et 1963. Sans doute, les résultats assez favorables de cette période ne se trouvent pas effacés pour autant, mais, en somme, le retard important que les rémunérations agricoles avaient pris au cours des dix années antérieures n'est pas encore comblé, semble-t-il, dans une bien large mesure.

Le progrès du revenu agricole devrait désormais s'accélérer grâce à l'étape décisive qui vient d'être franchie dans la formation de la Communauté agricole européenne. En organisant pour le 1^{er} Juillet 1967 l'intégration des marchés nationaux des céréales, l'accord du 15 Décembre 1964 aura pour effet d'aligner à terme rapproché les prix français de ces produits sur des prix communs plus élevés ; à partir de 1967, au surplus, les charges de l'exportation à prix réduit seront totalement financées par la Communauté. Excepté pour le maïs, il résultera de cette double mesure une majoration importante des prix à la production en France : la différence par rapport à la présente campagne pourrait atteindre 15 % pour le blé tendre et l'orge.

Le bénéfice que l'agriculture française peut attendre de la nouvelle organisation dépasse de beaucoup celui d'une simple revalorisation de ses produits. Les futurs prix uniques seront plus bas que la moyenne actuelle des prix dans la C.E.E., ce qui ralentira le développement de la production dans les pays où les prix des céréales sont présentement le plus élevés : l'égalisation des prix doit permettre ainsi d'étendre fortement les ventes françaises dans ces pays, sinon pour le blé, du moins pour les céréales secondaires qu'ils importent en quantité de plus en plus considérable. Comme en outre la France va se trouver déchargée de la majeure partie de ses dépenses d'exportation vers les pays tiers, elle se voit donc assurer des débouchés rentables pour une production qui pourra être accrue largement.

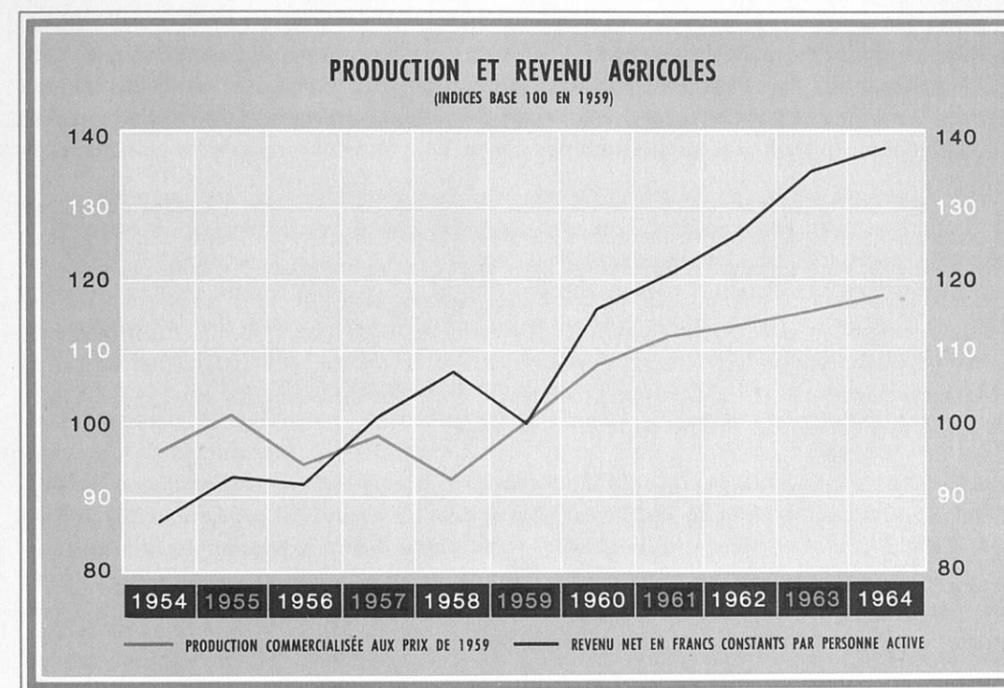
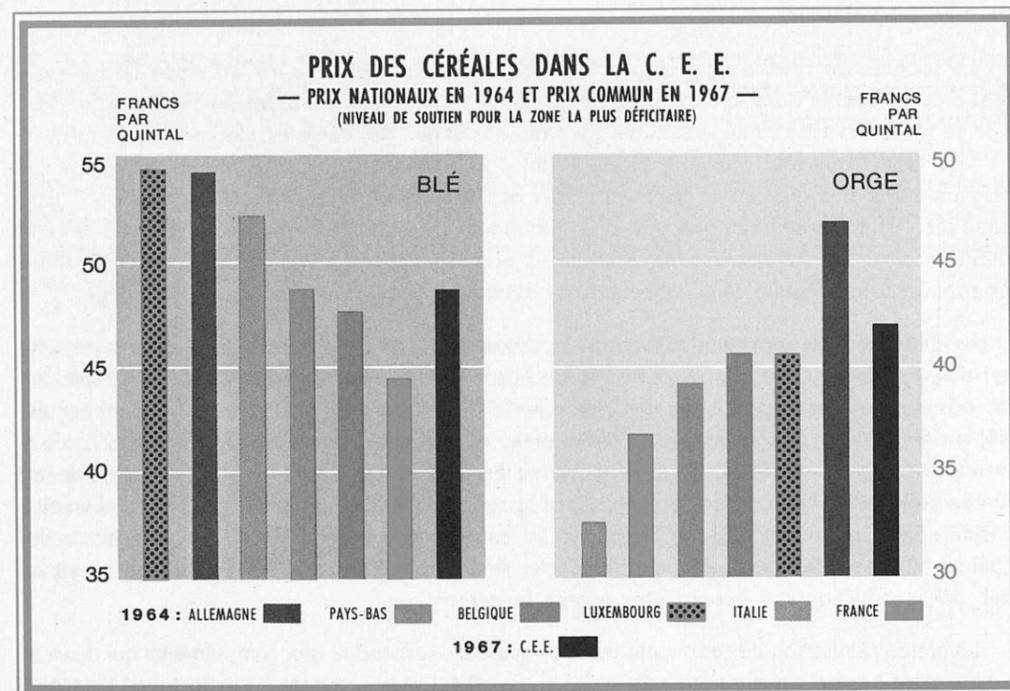
La pleine réalisation de ces avantages reste toutefois suspendue aux compléments qui devront être apportés à la politique agricole de la C.E.E. En effet, l'aide accordée à l'exportation française

risquerait d'être insuffisante si la contribution de chaque pays aux charges communes devait demeurer limitée à un pourcentage forfaitaire, comme elle l'est encore provisoirement. Pour que l'élément fondamental de la préférence communautaire soit sauvegardé, l'accord définitif sur le règlement financier devra imposer l'affectation intégrale au fonds européen des taxes compensatoires sur les produits importés, autrement dit le « rapport à la Communauté » de toute économie procurée par l'achat à bas prix sur le marché mondial.

D'autre part, les prix uniques qui restent à fixer ne devront pas défavoriser l'élevage, mais devront au contraire améliorer le revenu de cette activité par rapport à la culture. Il importe en effet d'encourager la production de la viande et de soutenir celle du lait, dans la mesure même où cette double tâche répond à l'intérêt essentiel de la majorité des exploitations en même temps qu'à l'évolution des débouchés. Il faudra obtenir, avant tout, que l'organisation du marché du bœuf consolide au plus tôt le niveau actuel des prix français, car une garantie durable de rentabilité est indispensable pour assurer la reprise de cet élevage.

Aussi appréciable qu'elle puisse être, l'aide apportée par le Marché Commun à l'écoulement de la production française ne saurait remédier longtemps aux déficiences actuelles des structures d'exploitation, ni rendre par conséquent moins pressante la nécessité d'adapter l'agriculture aux exigences croissantes de la concentration économique. On peut même craindre que dans un grand secteur de l'élevage, celui du porc et de la volaille, les difficultés de vente dues à des modes de production insuffisamment évolués ne soient bientôt aggravées par la formation même du marché unique, qui doit réduire la protection accordée aux éleveurs français.

D'une façon générale, l'agriculture française rencontrera à la longue une concurrence plus forte de la part des autres pays de la Communauté, dont la production est déjà mieux organisée



dans bien des domaines. Ainsi l'agriculture allemande ne manquera pas d'intensifier son effort de modernisation pour compenser par une meilleure productivité les baisses de prix qu'elle a dû accepter : aussi bien y sera-t-elle encouragée par les subventions nouvelles qu'elle a pu obtenir en contrepartie. Il faut donc souhaiter que le Gouvernement français, peu à peu déchargé du soutien des prix, accorde un large concours au réaménagement de l'agriculture, en reportant pleinement son aide sur les investissements.

La mise en œuvre d'une telle politique s'est dessinée, l'an dernier, de diverses façons. Ainsi les ressources du fonds régulateur des marchés, jusqu'alors employées presque entièrement en subventions à la vente, ont pu être affectées pour une bonne part au financement des installations de stockage et de transformation.

L'institution de cette aide particulière, s'ajoutant à une réforme opportune du régime des subventions ordinaires pour l'équipement, a permis d'augmenter beaucoup le volume annuel des opérations. Cependant, le nombre des groupements de producteurs en état de prendre en charge des équipements collectifs est trop faible encore. Un effort plus important doit être fait. Dans l'économie de grand marché qui se constitue, l'union des agriculteurs de chaque région est devenue indispensable pour orienter convenablement la production eu égard à la demande et, en même temps, pour organiser solidement la vente par des contrats conclus au niveau des groupements professionnels.

★

L'expansion de la masse monétaire qui, pour la première fois depuis 1958, s'était ralentie en 1963, a encore accentué cette tendance en 1964 : le taux d'expansion était de 18,2 % en 1962 et était tombé à 13,7 % en 1963 ; il ne dépasse pas 9 % en 1964. Ce résultat est dû tout à la fois à la moindre augmentation des revenus en or et en devises, au resserrement des crédits bancaires à l'économie et, surtout, à la suppression des appels du Trésor aux ressources monétaires.

En dépit du bilan défavorable des échanges extérieurs, les réserves officielles de change ont encore augmenté de la contrevaieur de 3.200 millions de francs environ. Mais il faut rappeler qu'en 1963 elles s'étaient accrues de 4.180 millions, après des remboursements anticipés de dettes extérieures qui avaient atteint 1.387 millions. Les mesures prises en 1963 pour contrôler les entrées de devises ont permis de réduire les mouvements de fonds à court terme et leur incidence sur les liquidités monétaires. L'accroissement enregistré aurait pu être plus réduit encore si des apports exceptionnels n'avaient été provoqués en Mai par la tension du marché monétaire et à la fin de l'année par la crise de la livre sterling.

L'augmentation du volume des crédits bancaires à l'économie s'est encore ralentie en 1964. Le taux de progrès, qui était de 19,6 % en 1962 et de 12,2 % en 1963, est revenu à 11,2 % en 1964. Cette évolution a résulté davantage du ralentissement de l'expansion économique que des règles de l'encadrement du crédit, qui ont été maintenues en vigueur avec les mêmes limites annuelles qu'au cours de la période précédente. Les banques ont pu respecter cette réglementation tout en poursuivant leurs efforts de sélection des crédits.

Le recours des banques au réescompte de l'Institut d'Emission pour les effets à moyen terme a continué de diminuer, le coefficient de trésorerie ayant été maintenu à un niveau élevé tandis que le plancher des certificats de trésorerie était abaissé ; le portefeuille de la BANQUE DE FRANCE est revenu à 11.764 millions de francs au 31 Décembre 1964, contre 12.402 millions au 31 Décembre 1963. Le recul a cependant été plus accusé pour le portefeuille d'effets à court terme, qui a passé de 7.805 millions à 6.842 millions de francs, alors qu'une légère augmentation avait été notée en 1963.

Mais c'est à coup sûr de la politique de désendettement poursuivie par le Trésor Public que provient la contraction la plus importante. Les charges du Trésor se sont en effet considérablement allégées en 1964 ; le découvert budgétaire a été très faible et les charges d'amortissement de la dette publique ont diminué, notamment parce qu'aucun remboursement anticipé de dettes extérieures n'a été effectué. En outre, on s'est efforcé de modérer le plus possible les recours de la trésorerie publique aux ressources monétaires.

Le Gouvernement avait prévu dès le début de l'année que le déficit budgétaire serait couvert uniquement par des emprunts à long terme : un emprunt de 1,5 milliard de francs a d'ailleurs été suffisant, alors qu'un montant total de 3,5 milliards avait d'abord été envisagé. Grâce aux disponibilités à court terme qu'il a trouvées chez ses correspondants et notamment à la Caisse des Dépôts, le Trésor a pu aisément faire face à ses charges. Le montant des bons du Trésor souscrits par les particuliers en 1964 n'a guère dépassé celui des remboursements. On a pu mettre fin en Octobre à l'émission des bons à intérêt progressif. Quant aux portefeuilles d'effets publics détenus par les banques, ils ont notablement diminué à la suite de trois abaissements du « plancher » des certificats de trésorerie, qui a ainsi été ramené de 15 % à 7,5 % des exigibilités. D'autre part, le montant des bons du Trésor offerts par adjudication a été assez limité, en raison de la faiblesse des besoins et du désir de favoriser la baisse des taux de l'argent à court terme.

Les ressources à vue dans les banques ont évolué dans le même sens que la masse monétaire : alors qu'elles avaient augmenté de 17,2 % en 1963, le progrès n'a été que de 8,7 %. L'accroissement des billets en circulation s'est sensiblement ralenti, 6,7 % au lieu de 11,4 %, de sorte que le rapport entre la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale s'est encore un peu modifié en faveur des dépôts.

Contrastant avec la moindre augmentation des disponibilités monétaires, les avoirs détenus sous forme d'épargne liquide se sont développés de façon remarquable, passant de 91,88 milliards au 31 Décembre 1963 à 105,28 milliards au 31 Décembre 1964, soit un progrès de 14,5 % contre 11,4 % en 1963. Les souscriptions nouvelles de bons du Trésor étant relativement faibles, ce progrès provient essentiellement de l'augmentation des dépôts dans les Caisses d'Epargne : ceux-ci passent de 43,38 milliards à 51,94 milliards, d'où une augmentation de 8,56 milliards en 1964 contre 5,53 en 1963, soit, en valeur relative, 19,7 % contre 14,6 %. Il n'est pas mauvais de rapprocher ces chiffres de l'augmentation des dépôts à vue dans les banques au cours des deux années considérées : 6,3 milliards soit 8,7 % en 1964, contre 10,58 milliards soit 17,2 % en 1963. Ces mouvements sont significatifs : l'augmentation des avoirs dans les Caisses d'Epargne est due principalement au relèvement du plafond des dépôts porté de F 10.000 à F 15.000 et, dans une moindre mesure, à la suppression des bons à intérêt progressif.

Le relèvement du plafond des Caisses d'Epargne peut apparaître ainsi comme un élément accessoire, mais efficace, d'une politique monétaire ; il a certainement un effet très direct sur le volume des disponibilités monétaires — billets et dépôts — et contribue à diriger vers la Caisse des Dépôts et le Trésor un volume important de ressources qui atténue le poids et la portée des mesures de désendettement.

★

L'activité boursière n'a pas été bonne. Le mouvement de baisse des valeurs françaises a revenu variable, qui s'était amorcé en Avril 1962, s'est poursuivi sans interruption durant tout le premier semestre. Les cours les plus bas de l'année ont été atteints pendant les derniers jours de Juin, l'échéance semestrielle, assez difficile, ayant provoqué des ventes de titres malaisément absorbées sur un marché étroit. L'indice hebdomadaire était alors revenu à 73,3 sur la base 100 le 29 Décembre 1961, contre 88,4 à la fin de Décembre 1963, soit un recul de 17 %. La baisse a plus particulièrement touché les secteurs où les taux de croissance élevés avaient, durant les périodes d'optimisme boursier, provoqué de fortes hausses des cours. De telles anticipations sur les progrès à venir, même si elles devaient se justifier à long terme, ne pouvaient plus être acceptées par des opérateurs enclins au pessimisme, et à un moment où la poursuite de l'expansion économique paraissait momentanément compromise. Au contraire, les valeurs de pétrole, qui avaient été atteintes plus tôt et souvent même plus fortement que les autres par la baisse, faisaient preuve d'une meilleure résistance.

Durant le second semestre, l'évolution devait être plus favorable. Les niveaux déprimés des cours ont commencé à tenter certains investisseurs, d'autant que le marché immobilier, qui avait attiré des capitaux importants depuis quelques années, montrait des signes de faiblesse après une longue période de hausse spéculative.

Malgré une baisse des valeurs en Septembre et durant les dernières semaines de l'année, l'indice hebdomadaire s'est établi à 81,4 le 31 Décembre, la baisse par rapport à la fin de 1963 se trouvant ainsi réduite à 8,3 %. Quant aux obligations, leurs cours sont restés stables : l'exoné-

ration fiscale accordée dans la loi de Finances était de portée très limitée et n'a guère eu d'effet sur le marché.

Durant le premier trimestre de 1965, un effritement persistant des cours a d'abord fait perdre presque tout le bénéfice de la reprise de Juillet-Août 1964, et les indices étaient proches des niveaux de Juin dernier lorsque l'annonce du projet de réforme fiscale provoqua dans les derniers jours de Mars une brusque hausse de 6 % à 7 % en moyenne et un développement des transactions. Il ne s'agit sans doute que d'un mouvement limité qui, pour se développer durablement, devrait s'appuyer sur des perspectives sérieuses de relance de l'activité économique. Cependant, la réaction de la Bourse indique que l'épargnant a pris conscience de l'effort des Pouvoirs Publics pour favoriser les placements en valeurs mobilières et que la voie est ouverte, à terme, à une activité plus soutenue du marché financier.

De même la création des sociétés d'investissement à capital variable n'a pas eu, dans l'immédiat, un effet très marqué sur les cours, mais c'est en partie grâce à leur action que le marché a pu retrouver son équilibre l'an dernier. Ces organismes ont déjà obtenu des résultats satisfaisants, aussi bien par le volume des capitaux réunis que par l'évolution de la valeur de leurs titres. Lorsque les circonstances seront favorables, ils pourront contribuer de façon efficace à la reprise de l'activité boursière en mettant à la portée des épargnants les plus modestes, quant à la sélection des placements et à la répartition des risques, des avantages jusqu'ici réservés aux portefeuilles importants.

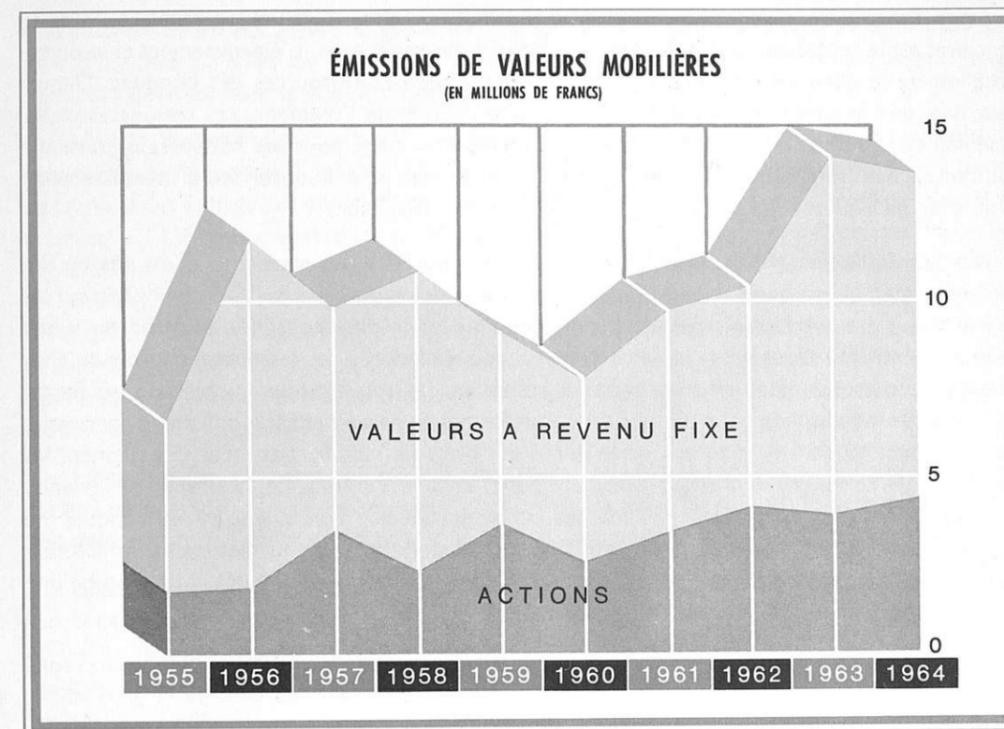


Devant l'ampleur des besoins de financement des entreprises, les banques ont conscience de l'importance et des difficultés de leur rôle.

Un problème souvent évoqué, sur lequel la récente baisse du taux de l'escompte vient de ramener l'attention, est celui du coût du crédit. On avait pris l'habitude de considérer la manipulation des conditions débitrices comme un instrument de la politique monétaire, utilisé en fonction des fluctuations de la conjoncture, et sans que l'on se souciât outre mesure de son incidence sur le compte d'exploitation des banques. Depuis Novembre 1963, des réformes ont tendu à relâcher, puis à rompre le lien en partie artificiel établi entre les conditions minima et le taux de l'escompte. Libéré de cette dépendance exclusive, le problème des conditions doit être envisagé sur son véritable terrain.

Le crédit a un prix de revient dont les facteurs sont constitués par le loyer des ressources, les charges de gestion — frais généraux et amortissement des installations et des équipements, — et enfin les risques courus, qui obligent à constituer des provisions suffisantes pour assurer la sécurité des dépôts et la solidité des établissements. Comme toutes les entreprises soucieuses de productivité et de progrès, les banques recherchent un abaissement de ce prix de revient dans la mesure où elles peuvent agir sur ses facteurs, et en particulier sur les dépenses de fonctionnement. La tâche n'est pas aisée.

Depuis des années, l'activité bancaire évolue et s'adresse à un public de plus en plus large. Le volume des opérations s'accroît considérablement. Les services rendus à la clientèle progressent, de leur côté, en nombre et en qualité. Trop souvent, des obligations sans rapport avec leur activité — notamment dans un souci de contrôle fiscal — sont imposées aux banques par



les Administrations, sans contrepartie. Les progrès de la mécanographie, qui exigent au demeurant des investissements coûteux, sont venus très heureusement balancer cette augmentation des tâches. Mais les techniques et les usages bancaires restant ce qu'ils sont, l'amélioration des équipements et des méthodes ne peut suffire à amener à elle seule une forte réduction des coûts, d'autant plus qu'il faut sans doute s'attendre — l'exemple de tous les pays à forte structure bancaire le montre bien — à un relèvement du taux moyen des ressources. D'études récemment publiées, il semble bien résulter que, du fait de certaines sujétions propres à notre pays, la rentabilité des banques françaises reste inférieure à celle de leurs partenaires étrangères.

Il est certain qu'une modification des usages commerciaux et une réforme des techniques bancaires qui rendraient la distribution du crédit administrativement moins chère, notamment par une substitution généralisée de découverts à l'escompte d'effets de commerce, sont devenues souhaitables. Mais l'on ne peut espérer modifier du jour au lendemain des habitudes et des circuits aussi fortement installés. Le progrès en ce domaine ne peut venir que d'une évolution à laquelle les banques, avec l'appui des Pouvoirs Publics et la coopération des usagers, doivent s'attacher avec persévérance et méthode.

Sans attendre le résultat de changements aussi profonds, les banques, qui ont par ailleurs le devoir d'améliorer la situation de leur personnel en fonction de l'évolution générale des salaires et des conditions de travail, s'efforcent constamment de simplifier les tâches et de recourir à des matériels de plus en plus perfectionnés, mais les économies obtenues ne peuvent être que très progressives.



Plus important encore parce qu'il se trouve à la base même du développement de l'activité bancaire, est le problème de la collecte et de l'emploi des ressources. L'élargissement et la diversification de la clientèle améliorent la stabilité statistique des ressources des banques. Depuis deux ans, une question, qui paraît nouvelle, suscite l'intérêt de l'opinion : ces ressources expérimentalement stables ne peuvent-elles être utilisées, sans péril pour les banques, à consentir aux entreprises les crédits plus longs dont elles ont besoin pour financer leurs investissements et qu'elles ne peuvent trouver sur un marché financier insuffisant ?

En fait, l'allongement des crédits au delà de la « durée » des ressources n'est pas un fait nouveau ; c'est là, en quelque sorte, la fonction même des banques : 85 % de leurs ressources sont à vue, alors que tous les emplois sont à terme ; les crédits consolidés ou à moyen terme qu'elles nourrissent dépassent notablement, en volume et en durée, les ressources à terme qu'elles collectent. Les précautions et proportions à respecter, les sauvegardes à obtenir sous forme de facultés de mobilisation pour réaliser cette transformation ne sont pas très difficiles à concevoir. L'allongement au delà de cinq ans de la durée des prêts ne modifie pas fondamentalement les données. Il y a certes une approche particulière pour l'étude des crédits, l'appréciation de l'avenir, l'évaluation des risques, le choix des marges et des garanties ; mais là encore les banques ne sont pas prises au dépourvu et pratiquent déjà ces disciplines. Dans la mesure où la solution dépend d'elles, le problème peut donc être considéré comme résolu. Ou plutôt, il ne pose qu'une question : celle de l'accroissement de leurs moyens.

Car il est bien évident que les banques ne pourront faire face à ces besoins nouveaux, sans sacrifier les besoins anciens qui croissent eux-mêmes avec le développement de la production, que si elles sont mises en mesure de collecter un volume accru de ressources. Autrement, l'allongement des prêts ne serait qu'un procédé, comme l'ont été les crédits à moyen terme pendant nombre d'années, pour accroître le volume du crédit par une émission de monnaie.

Or le niveau des comptes courants est largement fonction de l'activité économique et échappe globalement à l'action des banques ; les possibilités de développement des comptes de chèques sont à la fois progressives et limitées, si du moins l'on se place dans l'hypothèse d'une période de stabilité, c'est-à-dire d'un développement modéré de la masse monétaire. Ainsi il faut bien conclure que l'allongement des crédits bancaires est, dans une large mesure, lié à l'accroissement de la part d'épargne liquide collectée par les banques. Ce mode de couverture aurait l'avantage accessoire, mais non négligeable, de mettre en face des crédits longs des ressources juridiquement plus stables que les dépôts à vue.

Le développement de l'épargne liquide collectée par les banques pose des problèmes de taux, mais aussi et surtout des problèmes fiscaux. Les bons de caisse, dans le régime fiscal actuel, sont exagérément onéreux. Les dépôts à terme et les comptes spéciaux présentent beaucoup moins d'attrait pour l'épargne des particuliers — et c'est elle qu'il s'agit d'atteindre — que des placements concurrents, tels que les bons du Trésor et surtout les livrets d'épargne. Quelles que soient l'activité et la ténacité de leurs agents, les banques ne peuvent, dans une position aussi défavorisée, espérer faire mieux que par le passé.

Le bond en avant des dépôts dans les Caisses d'Epargne en 1964 à la faveur d'un relèvement de plafond montre à l'évidence le remarquable pouvoir de drainage d'un procédé qui associe rendement, disponibilité et exonération fiscale. La concurrence entre banques et Caisses d'Epargne a pris parfois la forme d'une compétition entre secteur public et secteur privé dans la collecte de l'épargne. Le secteur public, qui a ses charges propres, et qui réserve une part de ses ressources

à la clientèle du secteur privé, est certes fondé à dire qu'il ne servirait à rien d'opérer des transferts d'un côté à l'autre de la ligne de partage et que les décisions d'attributions qu'il prend sont tout aussi bonnes que celles du secteur privé.

Mais les besoins sont d'une telle ampleur que le problème est avant tout d'augmenter les possibilités de financement dans les meilleures conditions d'efficacité. Or les banques, au contact permanent des entreprises, ne sont pas moins qualifiées pour redistribuer au profit de l'économie productive l'épargne collectée ; c'est là leur mission même, et l'on ne met pas en doute leur capacité à la remplir. En outre, on peut raisonnablement penser qu'avec leurs moyens propres de pénétration et de contact, elles arriveraient à augmenter le montant global de l'épargne collectée si elles disposaient d'instruments adéquats. D'une part, la proportion des billets en circulation qui, bien que diminuant lentement, est plus forte en France que dans la plupart des pays étrangers, serait réduite plus rapidement. D'autre part, le partage des revenus entre consommation et épargne pourrait être modifié.

L'octroi d'une exonération fiscale à des dépôts recueillis et gérés par les banques poserait certes une question, alors que le secteur public s'en est jusqu'ici réservé le privilège et que les réformes du régime fiscal des dépôts sont allées plutôt dans le sens d'une aggravation.

C'est pourtant une telle mesure qui pourrait permettre aux banques de mieux remplir leurs fonctions et contribuer de façon plus complète au développement de la production. La nécessité d'investir requiert des suppléments d'épargne considérables ; parmi les demandes à satisfaire qui entrent toutes dans le cadre de plans d'équipement, il n'est plus permis de distinguer entre les besoins privilégiés, justiciables de faveurs particulières, et les autres. Il serait donc paradoxal de stériliser partiellement des procédés éprouvés de collecte en les réservant à certains réseaux ou à certains besoins.



La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, pour sa part, s'efforce d'adapter son réseau, ses méthodes et ses services à l'évolution de l'économie.



En France, nous nous sommes assigné trois objectifs principaux : nous rapprocher de la clientèle par la création de nouveaux Sièges et la réorganisation de nos tournées de démarches, perfectionner nos méthodes et nos équipements pour réduire les coûts et améliorer nos services en qualité et en rapidité, et enfin compléter la gamme des services rendus, notamment par l'intervention de certaines de nos filiales.

Nos créations de Sièges ont porté essentiellement, comme les années précédentes, sur les grands centres urbains et sur certaines régions de province où compte tenu des progrès de l'activité, notre implantation devait être améliorée. C'est ainsi que quatre Sièges permanents nouveaux ont été ouverts à Paris et en banlieue, et sept en province, dont deux guichets de quartiers urbains et cinq bureaux installés dans des places où nous n'étions pas représentés. Les résultats obtenus

par ces Sièges nouveaux — nous en avons créé une trentaine depuis deux ans — sont très encourageants. A côté de ces installations permanentes, nous avons ouvert quelques Sièges périodiques et Bureaux de saison ; en revanche, d'autres, beaucoup plus nombreux, qui ne répondaient plus à aucune nécessité économique, ont été fermés. L'organisation des petits guichets et la répartition géographique et technique des tâches entre les différents Sièges de notre réseau font l'objet d'études attentives. En même temps que nous nous attachions à améliorer la distribution de nos points d'appui fixes, nous poursuivons nos efforts pour réformer les itinéraires et la périodicité de nos tournées de démarches, de façon à en accroître l'efficacité et à les adapter aux besoins réels de la clientèle. Un réseau bancaire est, en effet, une création continue ; il convient d'apporter autant de soin à l'alléger des organes devenus inutiles qu'à le mettre en mesure de répondre à de nouveaux besoins suscités par les déplacements d'activités ou les développements d'agglomérations. Il est vraisemblable qu'une plus grande liberté laissée aux banques en matière d'ouverture de sièges ne ferait que faciliter ces adaptations.

Les progrès de l'organisation et l'emploi croissant de la mécanographie nous ont permis de perfectionner et de simplifier nos méthodes administratives. Nous avons pu ainsi faire face à l'augmentation constante des opérations qui nous sont confiées, sans que nos effectifs aient été augmentés depuis deux ans. Cette évolution n'est d'ailleurs pas terminée et, dans les années à venir, nos services centraux seront appelés à alléger encore la tâche de nos Agences. Les études que nous poursuivons en matière de chèques à caractères magnétiques se continuent favorablement et confirment les avantages que l'on peut attendre de cette innovation, notre établissement participant avec efficacité aux travaux préparatoires entrepris sur le plan européen. De plus, nous avons procédé à une réorganisation des services étrangers de nos Sièges d'exploitation en tenant compte de l'évolution du marché international, et du marché européen en particulier.

Notre filiale la BANQUE AUXILIAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, qui est placée sous le régime des banques d'affaires, a porté son capital de 2 à 5 millions de francs, ce qui lui donnera de nouvelles possibilités de participation et d'appui pour prolonger l'action des banques du Groupe.

D'autre part nous avons créé, avec la participation de deux banques d'affaires : la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE et la BANQUE DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ, et de deux Compagnies d'Assurances : l'UNION et l'ABEILLE, une filiale nouvelle : l'UNION POUR LE FINANCEMENT A LONG ET MOYEN TERME (UFILOM), qui a reçu le statut de banque de crédit à long et moyen terme. Ce nouvel organisme a pour mission d'apporter aux entreprises industrielles et commerciales, sous les formes les plus variées et avec le maximum de souplesse, une aide complémentaire adaptée à la nature de leurs investissements. Le développement déjà pris par ses opérations a largement démontré son utilité.

Les actions de la Société d'investissement à capital variable EPARGNE-VALEUR, que nous avons constituée en 1963 en association avec la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, ont été offertes pour la première fois au public en Avril 1964. L'accueil qui leur a été réservé par la moyenne et la petite épargne a permis à EPARGNE-VALEUR de doubler, en neuf mois, le nombre de ses actions en circulation et d'augmenter de 112 % son actif net. Ces résultats, acquis malgré une conjoncture boursière généralement défavorable, permettent de bien augurer du succès d'un mode de gestion de l'épargne qui a fait ses preuves à l'étranger, mais qui n'en est en France qu'à ses premiers pas.

Les heureux débuts d'EPARGNE-VALEUR n'ont pas ralenti notre effort de placement des valeurs mobilières classiques : nos progrès témoignent de l'activité de nos Sièges en ce domaine. Nous avons, bien entendu, participé à toutes les émissions importantes de valeurs françaises. Mais, pour permettre à nos clients de s'intéresser à une gamme de titres aussi variée que possible, nous avons également recueilli des souscriptions à un certain nombre d'opérations financières étrangères, tant sous forme d'émissions d'actions que sous forme d'emprunts obligataires. C'est ainsi, en particulier, que nous avons été associés aux emprunts en dollars de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de la Banque Européenne d'Investissements. De telles opérations ne peuvent que favoriser, outre la diversification nécessaire des portefeuilles, le développement de la vocation internationale de l'appareil bancaire et du marché financier français.

En vue d'augmenter dans d'autres domaines nos possibilités d'intervention, nous avons pris des participations dans diverses sociétés. C'est ainsi que nous avons souscrit au capital initial de la Société « EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT » qui, à l'exemple des affaires similaires existant outre-Atlantique, entend favoriser la création et l'expansion d'entreprises travaillant dans les secteurs de pointe. De même, nous avons participé à la formation de l'UNION IMMOBILIÈRE DES SUPERMARCHÉS ET CENTRES COMMERCIAUX et de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS «LOCINDUS» qui, dans le domaine immobilier, ont pour objet de compléter les moyens d'action mis à la disposition des entreprises françaises.

Nos deux filiales métropolitaines, la BANQUE RÉGIONALE DU CENTRE à Roanne et la BANQUE GUILHOT à Agen, ont obtenu des résultats satisfaisants. Mettant à la disposition de leur clientèle un réseau homogène et bien structuré, elles apportent à l'économie régionale l'appui d'une expérience et de traditions éprouvées, épaulées chaque fois qu'il est nécessaire par l'organisation et les moyens d'une grande banque nationale.

Le développement constant de leur activité est la meilleure preuve de la valeur de cette formule d'association, comme de la qualité des services rendus aux régions intéressées.

★

Hors de France, notre réseau de Sièges, de filiales et de Bureaux de représentation s'étend maintenant sur plus de quarante pays, ce qui, sous ce rapport, donne à la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE le premier rang parmi les banques françaises. Cet ensemble de points d'appui, dans lesquels nous sommes souvent associés à des banques étrangères de première importance, donne à notre Groupe une assise et un rayonnement extrêmement étendus. Complétée par un réseau de Correspondants avec lesquels nous entretenons des relations étroites, cette implantation nous permet d'apporter un concours efficace à l'expansion des entreprises françaises et au développement de leurs ventes à l'étranger. Notre filiale, INTERCOMI, spécialisée dans l'étude et la négociation des marchés d'exportation, complète nos moyens d'action en ce domaine.

Dans la République Fédérale d'Allemagne, notre Succursale de Sarrebrück, tout en poursuivant avec succès son rôle de siège régional, s'est efforcée de servir en Sarre de trait d'union entre sociétés françaises et allemandes. Notre Bureau de représentation de Francfort-sur-le-

Main s'attache à développer les relations entre la France et les autres régions de l'Allemagne Fédérale.

La BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL S.A., à Bâle, continue à se consacrer avec succès au financement d'opérations de commerce international. Notre banque affiliée de Genève, la UNITED OVERSEAS BANK, a pour sa part enregistré des résultats en important progrès. A Londres, la BRITISH AND FRENCH BANK Ltd amplifie son exploitation et traite un nombre croissant d'opérations internationales. Elle s'attache à développer son rôle d'intermédiaire financier entre l'économie anglaise et les pays du Marché Commun, et tout particulièrement avec la France. A Madrid, notre filiale INTERCOMI a créé un Bureau de représentation, destiné à faciliter et à étendre le concours que nous apportons au développement des relations économiques franco-espagnoles.

L'activité de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) a subi en Algérie les répercussions d'une situation économique et politique qui demeure préoccupante. L'extension des mesures de nationalisation restreint de plus en plus le champ du secteur privé. Un lourd déficit budgétaire a été enregistré en 1964. Si l'agriculture algérienne a bénéficié de conditions atmosphériques favorables — la récolte de vin, avec 13 millions d'hectolitres, apparaissant supérieure à celle de 1963—, en revanche l'activité industrielle est demeurée faible en dépit d'une augmentation de la production d'énergie électrique.

Au Sahara, les résultats obtenus par les entreprises pétrolières sont très satisfaisants. L'extraction d'huile brute a atteint 26.200.000 tonnes au lieu de 23.600.000 en 1963. La construction d'un troisième oléoduc permettra de relier les gisements d'Hassi Messaoud au port d'Arzew. L'utilisation du gaz naturel d'Hassi R'Mel a fortement augmenté grâce à la mise en service de l'usine de liquéfaction de la Compagnie Algérienne de Méthane Liquide « CAMEL » à Arzew. Les négociations entre les gouvernements français et algérien en vue de définir les nouvelles conditions d'exploitation et de commercialisation des ressources pétrolières du Sahara se poursuivent avec des espérances d'accord.

Au Maroc, la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) a fait apport de son réseau d'exploitation à une nouvelle filiale : la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, qui a connu un mouvement d'affaires intéressant. La conjoncture a présenté un certain nombre d'éléments favorables. Les récoltes céréalières et viticoles ont été bonnes, celles d'agrumes excellentes. Dans le secteur industriel, l'activité minière, stimulée par le relèvement des cours internationaux, s'est nettement accrue. Enfin, on a enregistré une réduction du déficit de la balance commerciale.

En Tunisie, la filiale de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) : l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, joue un rôle important dans la vie économique du pays. En dépit d'une crise des finances publiques, l'ensemble de l'économie de la Tunisie évolue favorablement, et la découverte d'un important gisement de pétrole à El Borma permettra de répondre aux besoins nationaux.

Au Moyen-Orient, la Succursale de Beyrouth de la B.N.C.I. (Afrique) a obtenu de très bons résultats correspondant à l'état satisfaisant de la situation économique du Liban. En Iran, la BANQUE ETEBARATE prend une place importante dans les opérations de commerce extérieur.

En Afrique Noire d'expression française, l'activité de nos Succursales directes s'est maintenue, ainsi que celle de nos quatre filiales installées dans les Républiques du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Congo-Brazzaville. Il convient de rappeler que notre Groupe possède également une participation importante dans le capital de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER, dont le siège est à Genève, et qui détient elle-même une part du capital de nos filiales. La Société Financière groupe, aux côtés de la B.N.C.I. et de la B.N.C.I. (Afrique), la Banque Lambert, la Bank of America International, la Banca d'America e d'Italia, auxquelles est venue se joindre en 1964 la Commerzbank. Par son intermédiaire, notre Groupe est représenté dans la SOCIÉTÉ CONGOLAISE DE BANQUE à Léopoldville, la BANQUE COMMERCIALE DU BURUNDI, la BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA et, enfin, dans la COMMERCIAL BANK OF AFRICA, qui a des sièges au Kenya, en Ouganda et au Tanganyika.

En Nigeria, l'UNITED BANK FOR AFRICA rassemble, autour de la British and French Bank et de la B.N.C.I., un autre groupe bancaire multinational formé de la Bankers International Corporation, de la Banca Nazionale del Lavoro, du Monte dei Paschi di Siena et de l'Amsterdam-Rotterdam Bank. Elle a, en 1964, complété son réseau par l'ouverture des Sièges d'Ijora et de New-Bussa, non loin du barrage de Kainji, clé de voûte du plan de développement nigérien,

Les résultats de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Océan Indien) continuent leur progression. Le climat politique de Madagascar reste bon ; le programme d'industrialisation se réalise conformément au plan quinquennal ; la production agricole augmente pour faire face aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse. L'état de la balance commerciale, bien qu'en faible amélioration, reste préoccupant et le pays continue à faire appel à l'aide extérieure. La production sucrière de La Réunion enregistre un léger recul en 1964 par rapport à 1963, s'établissant à 200.644 tonnes. Cependant, l'agriculture demeure active. Les investissements se poursuivent dans le secteur public. En Côte Française des Somalis, le trafic du port de Djibouti a fait de nouveaux progrès.

En Extrême-Orient, notre Siège de Hong-Kong a continué à se développer d'une manière particulièrement satisfaisante. Les résultats atteints justifient pleinement l'effort que nous avons conduit dans cette région du monde.

Au Sud Viet-nam, notre Succursale de Saigon poursuit ses opérations traditionnelles en dépit de circonstances difficiles. Au Cambodge, nous maintenons une présence bancaire par l'ouverture, avec le complet accord des autorités locales, d'un Bureau de représentation, qui permet à notre établissement d'apporter une contribution utile aux relations économiques du royaume Khmer et de la France.

Au Canada, la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.F.C.I. Ltée à Montréal, qui continue à apporter son appui tant à l'économie canadienne qu'aux affaires françaises en relations avec le Canada, obtient dès son troisième exercice des résultats très satisfaisants. Elle a ouvert un bureau à Québec.

La Succursale de Bogota et l'Agence de Cali ont développé leurs opérations en dépit des difficultés économiques qu'a connues la Colombie. En Uruguay, nous avons constitué avec deux banques locales le BANCO ESPANOL Y TERRITORIAL-UNION DE BANCOS DEL URUGUAY. Cette transformation donne à notre exploitation une assise plus profonde et plus ample. Au Mexique, le BANCO DEL ATLANTICO, à Mexico, et la SOCIEDAD FINANCIERA DE EXPOR-

TACIONES E IMPORTACIONES ont participé avec succès à un essor économique remarquable. Tout en consolidant sa position, la PANAMA BANK AND TRUST CY. a élargi son champ d'opérations. Nos Sièges de la Martinique et de la Guadeloupe participent de plus en plus aux activités antillaises traditionnelles. Au cours de l'année, et avec l'agrément des Pouvoirs Publics, nous avons pris le contrôle de la BANQUE DE LA GUYANE. En association avec plusieurs grandes banques internationales, nous avons participé à la création de la WORLD BANKING CORPORATION, qui a son siège à Nassau.



BILAN ET RÉSULTATS.

Le bilan soumis à votre approbation s'élève au total à F 15.288.293.338,96
 en augmentation sur sur celui de l'an dernier de F 1.736.549.790,08

Les dépôts de la clientèle enregistrés dans :

— les comptes courants pour F 4.387.038.829,11
 — les comptes de chèques pour F 5.021.870.494,79
 — les bons et comptes à échéance fixe pour F 1.810.891.756,59

ressortent au total à F 11.219.801.080,49
 contre F 10.409.877.994,04 au 31 Décembre 1963.

Les autres comptes créditeurs progressent également :

— les comptes exigibles après encaissement, de F 88.259.992,24
 — les créditeurs divers, de F 100.856.280,30
 — et les comptes Banques et Correspondants, de F 740.113.593,83

L'accroissement des ressources a sa contrepartie à l'Actif, principalement dans :

— le Portefeuille-effets, en augmentation de F 638.317.957,66
 — les comptes courants et avances garanties, à concurrence de F 228.080.832,53
 — et dans les avoirs chez les Banques et Correspondants, pour F 750.692.647,40

Les acquisitions de l'exercice, en ce qui concerne tant le poste « Immeubles et Mobilier » que le « Portefeuille-Titres », ont été entièrement compensées par les dotations aux comptes d'amortissements et de provisions.

En outre, un amortissement complémentaire de... F 10.000.000,00
 a ramené le Portefeuille-Titres, au bilan, à F 64.000.000,00
 tandis, que le poste « Immeubles et Mobilier » demeure évalué pour
 le même montant que l'an dernier, soit F 60.000.000,00



Les résultats de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges, font apparaître un solde bénéficiaire de F 6.745.439,72
 contre F 5.656.796,16 en 1963.

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 707.262 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (F 12,54) à raison de F 0,3762 brut par titre, soit F 266.071,96

le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à F 6.479.367,76
 auquel s'ajoute le report antérieur de F 1.195.944,60

pour former un total de F 7.675.312,36

que, conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons de répartir ainsi :

— réserve légale : 5 % sur F 6.479.367,76 arrondi à F 350.000,00
 — intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de F 0,7488 par titre F 529.597,78
 — attribution aux actions transférées à l'Etat F 5.400.000,00
 — tantièmes au Conseil d'Administration F 50.000,00
 — le surplus étant reporté à nouveau F 1.345.714,58

F 7.675.312,36



Les résultats que nous venons d'exposer ont été obtenus grâce à la compétence et au dévouement de notre personnel, à qui nous sommes heureux d'adresser nos remerciements.

Nos jeunes agents continuent à suivre avec zèle les cours d'enseignement professionnel. Leurs succès aux examens des divers degrés font honneur à notre établissement et sont la récompense d'un effort auquel nous avons toujours attaché beaucoup de prix.

Nos cadres ont participé à de fréquentes réunions de perfectionnement ; leur action a été particulièrement efficace, notamment en tout ce qui concerne la formation des jeunes agents.

Notre Comité Central d'Entreprise gère d'excellente façon les œuvres sociales confiées à ses soins et dont l'importance et le rayonnement justifieraient, s'il en était besoin, l'étendue de notre appui financier. Nous entretenons avec le Comité Central d'Entreprise une collaboration étroite et fructueuse, qui nous permet d'examiner ensemble des problèmes parfois ardu, et de les résoudre dans le meilleur esprit.



Venu à expiration, le mandat de M. Henri GILET a été renouvelé pour une période de quatre ans à dater du 1^{er} Janvier 1965 par décret du 4 Janvier 1965. A la suite de ce renouvellement, le Conseil d'Administration a été heureux, au cours de sa séance du 12 Janvier 1965, d'appeler à nouveau M. GILET aux fonctions de Président et, sur la proposition de M. GILET, de confirmer M. Pierre LEDOUX dans ses fonctions de Directeur Général. En application de l'article 9 de la loi du 2 Décembre 1945, ces deux désignations ont été soumises à l'agrément du Ministre des Finances qui a bien voulu les approuver par décision du 8 Février 1965.

Le mandat d'Administrateur de M. Jean FAYE, qui était également arrivé à son terme, a été renouvelé jusqu'au 31 Décembre 1968 par décret du 4 Janvier 1965.

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 1964

Messieurs,

En l'absence de mon regretté collègue M. MARION, décédé au mois de Novembre dernier, je suis appelé à vous rendre compte, seul, au titre de l'exercice 1964, de la mission qui nous a été confiée selon arrêté du 6 Octobre 1964 de M. le Ministre des Finances.

Comme les années précédentes, j'ai suivi certaines opérations d'inventaire au Siège Social.

Au cours de ces vérifications, comme à l'occasion de celles que j'ai effectuées dans un Centre Administratif de province après l'arrêté des écritures, tous renseignements et documents utiles à l'accomplissement de ma mission m'ont été fournis. De même le rapport du Conseil d'Administration m'a été soumis et je n'ai pas d'observations à formuler sur les indications d'ordre comptable qu'il contient.

Toujours présenté sous la forme prescrite par votre Commission, le bilan au 31 Décembre 1964, dont j'ai constaté l'exacte concordance avec les écritures sociales, se totalise à F 15.288.293.338,96
contre, au 31 Décembre 1963 F 13.551.743.548,88

soit une progression de F 1.736.549.790,08

ou 12,7 % environ, observation étant faite que la clôture des deux exercices s'est effectuée fin 1963 et fin 1964 dans des conditions comparables, c'est-à-dire échéance pratiquement faite.

Ce bilan se compare comme suit avec celui de l'année précédente :

ACTIF

Caisses, Trésors publics, Banques d'émission F 343.062.558,26
contre F 341.306.932,80.

Banques et Correspondants F 2.330.923.229,64
au lieu de F 1.580.230.582,24. Cette augmentation porte essentiellement sur les comptes des Correspondants proprement dits et des Banquiers, tandis que les comptes des filiales restent dans l'ensemble à des montants voisins de ceux de l'exercice précédent.

Le Portefeuille effets passe de F 8.977.104.425,87 à	F	9.615.422.383,53
Cette progression de F 638.318.000 en chiffres arrondis représente environ 36,70 % de l'augmentation du bilan. La variation la plus importante intéresse le portefeuille France.		
Les Coupons restent à un montant voisin de celui de 1963 avec un total de contre F 8.806.827,63.	F	8.928.259,61
L'ensemble des Comptes courants débiteurs passe de F 1.860.609.984,32 à	F	2.056.189.135,69
soit une progression de F 195.579.000 ou 11,3 % environ de l'augmentation du bilan.		
Les Avances garanties s'inscrivent pour	F	181.508.219,97
contre F 149.006.538,81 fin 1963.		
Avec un montant de	F	284.386.229,63
au lieu de F 192.689.234,78, la rubrique Avances et débiteurs divers s'accroît d'environ F 91.697.000. Sa composition demeure la même que précédemment. Déduction faite des provisions jugées utiles, les créances douteuses ou litigieuses y figurent pour le montant jugé récupérable compte tenu de la situation des débiteurs.		
Les Débiteurs par acceptations ont leur exacte contrepartie au Passif, dans les « Acceptations à payer ». Ils sont à	F	298.427.053,35
contre F 268.527.846,66.		
La valeur comptable du Portefeuille titres a été ramenée de 74 millions à .	F	64.000.000,00
les réalisations de titres, affectations ou constitutions de provisions ayant compensé et au-delà les acquisitions ou prises de participations de l'exercice.		
Comptes d'ordre et divers. La composition de ce poste est également la même que pour les exercices précédents, savoir : loyers d'avance, cautionnements et dépôts de garantie, dépenses sur travaux en cours ou frais de gestion immobilière, éconamat, etc. Son montant passe de F 39.461.175,77 à	F	45.446.269,28
Immeubles et mobilier. L'évaluation de ce poste, qui comprend les frais d'installation et les participations immobilières, reste inchangée à	F	60.000.000,00
Total de l'Actif	F	<u>15.288.293.338,96</u>

PASSIF

Les dépôts à vue de la clientèle, qui comprennent les Comptes de chèques pour	F	5.021.870.494,79
et les Comptes courants pour	F	4.387.038.829,11
<hr/>		
forment un total de	F	9.408.909.323,90
contre F 8.882.440.655,75. L'augmentation porte surtout sur les comptes de chèques (F 432.764.000) et, dans une moindre mesure, sur les comptes courants (F 93.704.000).		
Banques et Correspondants	F	2.321.816.354,45
au lieu de F 1.581.702.760,62. La progression, qui est de l'ordre de F 740.113.000, porte essentiellement sur les comptes de Correspondants proprement dits, auxquels, depuis l'an dernier, sont transférés les dépôts à terme en devises.		
Comptes exigibles après encaissement	F	591.342.601,99
contre F 503.082.609,75.		
Créditeurs divers. Cette rubrique, qui avait fléchi l'an dernier de quelque 56 millions du fait de la réduction des comptes « Agents et Courtiers » et « Souscripteurs », est passée au 31 Décembre 1964 de F 490.220.992,09 à	F	591.077.272,39
Acceptations à payer	F	298.427.053,35
Comme toujours cette rubrique a sa contrepartie exacte à l'Actif au poste « Débiteurs par acceptations »		
Bons et comptes à échéance fixe. Cette rubrique, qui avait été affectée en 1963 par le transfert des dépôts à terme en devises au chapitre « Banques et Correspondants », passe à fin 1964 de F 1.527.437.338,29 à	F	1.810.891.756,59
Comptes d'ordre et divers. Leur montant revient de F 151.664.866,63 à ...	F	117.587.591,97
Comme précédemment, le réescompte du portefeuille représente l'essentiel des éléments composant ce poste.		
Une dotation de F 300.000 porte les Réserves à	F	20.300.000,00
tandis que le Capital est inchangé soit	F	120.000.000,00
Enfin, le Bénéfice de l'exercice, après déduction des charges de toute nature ainsi que des amortissements et provisions jugés nécessaires, s'élève à		
contre F 5.656.796,16 en 1963.	F	6.745.439,72

Il y a lieu d'en déduire l'intérêt minimum garanti par la loi aux parts bénéficiaires, dont le nombre a été ramené à 707.262 par l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1964. Soit une charge de

.....	F	266.071,96
ce qui laisse un solde de	F	6.479.367,76
Il s'y ajoute un <i>Report à nouveau</i> de	F	1.195.944,60
ce qui donne un total disponible de	F	7.675.312,36

Le projet de répartition de cette somme qui vous est soumis par le Conseil d'Administration comporte, cette année encore, un prélèvement destiné à porter à F 1,125 l'intérêt attribué à chaque part bénéficiaire.

Je n'ai pas d'observations à présenter sur cette répartition. En conséquence, je suis d'avis, Messieurs, que vous approuviez le bilan et le compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 24 Avril 1965

*Le Commissaire aux Comptes
agréé par la Cour d'Appel de Paris*

S. BIEUVILLE

RÉSOLUTIONS

DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

(Séance du 9 Juin 1965)

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1964

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes :

— Approuve les comptes de l'exercice 1964 arrêtés au 31 Décembre 1964 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à F 1,125 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de F 5.400.000 ;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de F 50.000, à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1964

AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission	F 343.062.558,26	Comptes de chèques	F 5.021.870.494,79
Banques et Correspondants ..	F 2.330.923.229,64	Comptes courants	F 4.387.038.829,11
Portefeuille effets	F 9.615.422.383,53	Banques et Correspondants ...	F 2.321.816.354,45
Coupons	F 8.928.259,61	Comptes exigibles après encaissement	F 591.342.601,99
Comptes courants	F 2.056.189.135,69	Créditeurs divers	F 591.077.272,39
Avances garanties	F 181.508.219,97	Acceptations à payer	F 298.427.053,35
Avances et débiteurs divers ...	F 284.386.229,63	Bons et comptes à échéance fixe	F 1.810.891.756,59
Débiteurs par acceptations ...	F 298.427.053,35	Comptes d'ordre et divers	F 117.587.591,97
Titres	F 64.000.000,--	Capital	F 120.000.000,--
Comptes d'ordre et divers	F 45.446.269,28	Réserves	F 20.300.000,--
Immeubles et Mobilier	F 60.000.000,--	Résultats	F 6.745.439,72
		Report à nouveau	F 1.195.944,60
TOTAL	F 15.288.293.338,96	TOTAL	F 15.288.293.338,96

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1964

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission	F 343.062.558,26	Comptes de chèques	F 5.021.870.494,79
Banques et Correspondants ..	F 2.330.923.229,64	Comptes courants	F 4.387.038.829,11
Portefeuille effets	F 9.615.422.383,53	Banques et Correspondants ...	F 2.321.816.354,45
Coupons	F 8.928.259,61	Comptes exigibles après encaissement	F 591.342.601,99
Comptes courants	F 2.056.189.135,69	Créditeurs divers	F 597.322.942,13
Avances garanties	F 181.508.219,97	Acceptations à payer	F 298.427.053,35
Avances et débiteurs divers ...	F 284.386.229,63	Bons et comptes à échéance fixe	F 1.810.891.756,59
Débiteurs par acceptations ...	F 298.427.053,35	Comptes d'ordre et divers	F 117.587.591,97
Titres	F 64.000.000,--	Capital	F 120.000.000,--
Comptes d'ordre et divers	F 45.446.269,28	Réserves	F 20.650.000,--
Immeubles et Mobilier	F 60.000.000,--	Report à nouveau	F 1.345.714,58
TOTAL	F 15.288.293.338,96	TOTAL	F 15.288.293.338,96

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1964

HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals F	2.837.485.705,--
Effets escomptés circulant sous notre endos..... F	1.976.235.997,--
Ouvertures de crédits confirmés. F	265.552.694,--

DÉBIT		CRÉDIT	
Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires	F 266.071,96	Report antérieur	F 1.195.944,60
Solde disponible ainsi réparti :		Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges.....	F 6.745.439,72
Réserve légale	F 350.000,--		
Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires	F 529.597,78	TOTAL	F 7.941.384,32
Attribution aux actions transférées à l'Etat	F 5.400.000,--		
Tantièmes au Conseil d'Administration	F 50.000,--		
Report à nouveau	F 1.345.714,58		
TOTAL	F 7.941.384,32		

HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals F	2.837.485.705,--
Effets escomptés circulant sous notre endos..... F	1.976.235.997,--
Ouvertures de crédits confirmés. F	265.552.694,--

